

PLAN DIRECTEUR

# PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON

UN JOYAU NATUREL

AU BORD DU LAC SAINT-JEAN



Le présent document a été réalisé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

#### **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

##### **Rédaction :**

Jean-François Beaulieu (MFFP)

Louis-Philippe Caron (MFFP)

##### **Collaboration :**

Moncef Bouaziz (MFFP)

Mathieu St-Onge (MFFP)

Alain Thibault (MFFP)

François Guillot (Sépaq)

Claude Pelletier (Sépaq)

##### **Cartographie :**

Joël Bleau (MFFP)

##### **Mise en page :**

Marie-Michèle Émond (MFFP)

##### **Photo de la couverture :**

Alain Thibault

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec, 2022

ISBN 978-2-550-91285-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2022

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                               |    |                                                                              |    |                                                                                                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------|----|------------------------------------------------------------------------------|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction .....                                            | 1  | 4. Zonage .....                                                              | 17 | 6.6 Faire connaître les bénéfices du parc national et ses réalisations en matière de conservation .....                                                   | 29 |
| 1. Mise en contexte du plan directeur.....                    | 3  | 4.1 Préservation extrême .....                                               | 17 | 6.7 S'inscrire dans une dynamique régionale de conservation de la biodiversité.....                                                                       | 29 |
| 2. Présentation du parc national de la Pointe-Taillon .....   | 5  | 4.2 Préservation.....                                                        | 17 | 6.8 Favoriser l'accessibilité au parc national.....                                                                                                       | 30 |
| 2.1 Historique de la création.....                            | 5  | 4.2.1 Secteur Pointe-Taillon.....                                            | 19 | 6.9 Faire connaître le parc national comme un lieu d'éducation, de rapprochement avec la nature et de promotion d'un mode de vie physiquement actif ..... | 30 |
| 2.2 Localisation géographique du parc national et limite..... | 6  | 4.2.2 Secteur Les Amicaux.....                                               | 19 | 6.10 Accroître les retombées dans les collectivités.....                                                                                                  | 31 |
| 2.2.1 Secteur Pointe-Taillon.....                             | 6  | 4.2.3 Secteur Camp-de-Touage-Les-Îles .....                                  | 19 | 6.11 Renforcer les liens avec les Premières Nations .....                                                                                                 | 31 |
| 2.2.2 Secteur Les Amicaux.....                                | 6  | 4.3 Ambiance .....                                                           | 19 | 7. Mise en œuvre et suivi du plan directeur.....                                                                                                          | 33 |
| 2.2.3 Secteur Camp-de-Touage-Les-Îles .....                   | 6  | 4.4 Services .....                                                           | 19 | Bibliographie .....                                                                                                                                       | 35 |
| 2.3 Droits fonciers .....                                     | 8  | 5. Aménagement et mise en valeur .....                                       | 21 |                                                                                                                                                           |    |
| 2.3.1 Station climatologique .....                            | 8  | 5.1 Les Amicaux .....                                                        | 21 |                                                                                                                                                           |    |
| 2.3.2 Conduite d'aqueduc municipale .....                     | 8  | 5.2 Camp-de-Touage .....                                                     | 22 |                                                                                                                                                           |    |
| 2.4 Utilisation du territoire en périphérie ...               | 8  | 5.3 Les-Îles .....                                                           | 22 |                                                                                                                                                           |    |
| 2.5 Dynamique récréotouristique régionale                     | 9  | 6. Orientations .....                                                        | 25 |                                                                                                                                                           |    |
| 3. Profil du patrimoine et particularités du territoire.....  | 11 | 6.1 Améliorer la configuration du parc national .....                        | 25 |                                                                                                                                                           |    |
| 3.1 Représentativité et patrimoine paysager .....             | 11 | 6.2 Adopter une approche de gestion adaptative .....                         | 25 |                                                                                                                                                           |    |
| 3.2 Patrimoine naturel.....                                   | 11 | 6.3 Aménager le parc national selon les meilleures pratiques connues.....    | 25 |                                                                                                                                                           |    |
| 3.2.1 Milieu naturel .....                                    | 11 | 6.4 Axer l'acquisition de connaissances sur les enjeux de conservation ..... | 26 |                                                                                                                                                           |    |
| 3.2.2 Éléments exceptionnels .....                            | 13 | 6.4.1 Érosion des berges.....                                                | 26 |                                                                                                                                                           |    |
| 3.3 Patrimoine culturel.....                                  | 13 | 6.4.2 Suivi des colonies de castors .....                                    | 27 |                                                                                                                                                           |    |
| 3.4 Patrimoine paysager.....                                  | 15 | 6.4.3 Acquisition de connaissances.....                                      | 28 |                                                                                                                                                           |    |
|                                                               |    | 6.5 Assurer le suivi de l'état du parc national .....                        | 28 |                                                                                                                                                           |    |

# LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Les parcs nationaux du Québec.....2

Figure 2 - Le territoire du parc national de la Pointe-Taillon et les limites administratives.....7

Figure 3 - Profil du territoire situé en périphérie du parc national de la Pointe-Taillon .....9

Figure 4 - Zonage du parc national de la Pointe-Taillon de 1985 à 2017 ..... 18

Figure 5 - Zonage du parc national de la Pointe-Taillon depuis 2017 ..... 18

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Superficie et représentativité des différentes zones du parc national de la Pointe-Taillon.....17

Tableau 2 - Synthèse des actions à réaliser ..... 33





# INTRODUCTION

Les parcs nationaux du Québec (figure 1) assurent la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures à des fins d'éducation et de récréation extensive<sup>1</sup>. En application des principes et des orientations émanant de la *Loi sur les parcs* et de la Politique sur les parcs nationaux du Québec, publiée en 2018, le plan directeur fixe les lignes directrices en matière de développement et de gestion du parc national. Il est préparé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec l'exploitant concerné.

L'établissement des limites et la gestion des parcs nationaux sont encadrés par la *Loi sur les parcs*. Celle-ci donne le pouvoir au ministre responsable de réglementer certains aspects de l'exploitation des parcs nationaux, notamment en ce qui a trait au zonage. Le zonage est un outil de planification et de gestion essentiel permettant d'assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité dévolue aux parcs nationaux. Il consiste à découper

le territoire dans le but d'y moduler le degré de préservation en fonction des patrimoines naturel, culturel et paysager qui s'y trouvent. Le résultat de cet exercice est intégré au *Règlement sur les parcs* et est présenté dans le plan directeur afin qu'il soit pris en compte en amont de tout projet d'aménagement ou de mise en valeur.

La Politique sur les parcs nationaux du Québec définit quant à elle les orientations à l'égard des parcs nationaux, de même que les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants engagés dans la gestion de ces territoires. Ces orientations sont basées sur la mission des parcs nationaux et elles visent à guider les interventions des différents intervenants en fonction des facteurs influençant le contexte dans lequel ces territoires évoluent.

Comme mentionné précédemment, le plan directeur fixe les lignes directrices en matière de développement et de gestion du parc national, et ce, en fonction du zonage en vigueur et des orientations de la Politique. Il s'adresse principalement aux responsables de l'exploitation des parcs nationaux, qui est

déléguée à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)<sup>2</sup> pour le Québec méridional et à l'Administration régionale Kativik (ARK) pour le Nunavik. Par sa diffusion publique, il peut également servir de référence aux acteurs locaux et régionaux pour l'atteinte des objectifs de leur mission, de même qu'à la population en général pour des initiatives individuelles.

Après un retour sur l'historique de la création du parc national de la Pointe-Taillon, le présent document décrit le profil actuel du territoire, le zonage en vigueur, la mise en valeur des secteurs récemment inclus dans les limites du parc national, les orientations particulières découlant de la Politique et la mise en œuvre du plan directeur.

Enfin, comme les différents éléments composant le territoire du parc national et sa périphérie sont en constante évolution, la pertinence de réviser le plan directeur et les orientations qui y sont énoncées est évaluée tous les 10 ans, et ce, à la lumière des données disponibles et des besoins en matière de conservation et d'accessibilité.

1 Activités récréatives caractérisées par une faible densité d'utilisation du territoire et par des équipements peu élaborés.

2 Dans le contexte des parcs nationaux, cela correspond au territoire situé au sud des territoires d'application de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

Figure 1 - Les parcs nationaux du Québec



■ Parc national :

1. du Mont-Orford
2. du Mont-Tremblant
3. des Grands-Jardins
4. de la Jacques-Cartier
5. de la Gaspésie
6. du Fjord-du-Saguenay
7. de la Yamaska
8. des Îles-de-Boucherville
9. du Bic
10. d'Aigüebelle
11. de Migüasha
12. de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
13. du Mont-Saint-Bruno
14. **de la Pointe-Taillon**
15. de Frontenac
16. d'Oka
17. du Mont-Mégantic
18. des Monts-Valin
19. des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
20. d'Anticosti
21. de Plaisance
22. des Pingualuit
23. Kuururjuaq
24. du Lac-Témiscouata
25. Tursujuq
26. d'Opémican
27. Ulittaniujalik

■ Parc marin Saguenay-Saint-Laurent

# 1. MISE EN CONTEXTE DU PLAN DIRECTEUR

Le Plan directeur du parc national de la Pointe-Taillon fait partie d'un ensemble de documents préparés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Société des établissements de plein air du Québec permettant la mise en œuvre de la Politique sur les parcs nationaux du Québec. Ces différents outils sont interreliés et ne peuvent être utilisés isolément, car ils ne présentent pas les multiples facettes associées à la gestion d'un parc national, notamment la planification, l'encadrement de l'exploitation, la surveillance, la protection et la reddition de comptes. En effet, c'est l'arrimage de l'ensemble de ces outils qui assure la cohérence des actions à poser afin que le territoire du parc national soit géré de manière à accomplir sa mission de conservation et d'accessibilité. La description des outils de mise en œuvre et de suivi est présentée dans le document de la Politique.



Photo : Alain Thibault



## 2. PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON

### 2.1 HISTORIQUE DE LA CRÉATION

Le gouvernement du Québec est devenu propriétaire de la pointe Taillon à la suite de la cession des terrains par la compagnie Alcan en 1977. L'année suivante, un premier plan directeur provisoire est élaboré afin de matérialiser la vocation de conservation du patrimoine naturel du territoire et d'y répertorier les secteurs à haut potentiel récréatif. À la suite de la production de ce plan, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche effectue des aménagements dans le secteur de la plage Taillon qui sera ouverte au public en 1980. En 1985, dans le cadre du processus de création du parc, le plan directeur provisoire est révisé en vue de la tenue d'audiences publiques. Au cours de ces audiences, la population a démontré, en grande majorité, son appui à la création du parc et il a été recommandé aux autorités d'accorder au territoire le statut de parc de conservation. C'est ainsi que, le 6 novembre 1985, le parc de conservation de la Pointe-Taillon était créé. La vocation de conservation de ce territoire était alors officialisée, avec l'objectif de protéger une portion à la fois fragile et représentative de la région naturelle des basses-terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

À la suite de la modification de la *Loi sur les parcs*, en 2001, la classification des parcs à des fins de récréation et de conservation a été abolie au profit de l'appellation de parc national. Depuis, les parcs nationaux du Québec sont voués exclusivement à la conservation et demeurent accessibles au public aux fins d'éducation et de récréation extensive.

En ce qui a trait à l'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon en janvier 2017, celui-ci découle d'une proposition déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Lac-Saint-Jean-Est en mai 2006, et ce, dans l'optique de concrétiser un projet de tourisme écoresponsable. Un comité réunissant des représentants du Ministère, de la Sépaq et des milieux municipal, environnemental et touristique a ensuite été formé afin de procéder à l'étude de cette proposition.

Le 24 janvier 2008, une audience publique s'est tenue à Alma concernant ce projet. Dans le cadre de cette audience, certaines des propositions énoncées dans les mémoires des participants ont été reçues favorablement par le Ministère, ce qui s'est traduit par l'amorce d'une

démarche d'acquisition de terrains contigus à ceux initialement visés par l'agrandissement. Finalement, le 5 janvier 2017, le décret officialisant l'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon entré en vigueur, venant ainsi ajouter 5,3 km<sup>2</sup> au parc national, faisant passer sa superficie totale à 97,5 km<sup>2</sup>. Le zonage a également été revu à cette occasion; il est présenté en détail à la section 4.

## 2.2 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DU PARC NATIONAL ET LIMITE

Le parc national de la Pointe-Taillon est situé au nord-est du lac Saint-Jean, dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Depuis son agrandissement, le parc national est divisé en trois secteurs distincts, tous situés dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, soit les secteurs Pointe Taillon, Les Amicaux et Camp-de-Touage-Les-Îles (figure 2).

La description technique du parc national précise les limites officielles du territoire et se trouve en annexe du *Règlement sur l'établissement du parc national de la Pointe-Taillon* (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/P-9,%20r.%2022>).

### 2.2.1 Secteur Pointe-Taillon

Ce secteur correspond principalement à l'ancienne limite du parc national de la Pointe-Taillon. À cela s'ajoute un lot situé en bordure de la rivière Taillon, de même que la moitié du lit de celle-ci jusqu'à son embouchure. Des modifications ont aussi été apportées à la limite aquatique, ce qui porte la superficie totale du secteur à 93,8 km<sup>2</sup>. Il comprend la pointe Taillon (68,5 km<sup>2</sup>), l'île Bouliane (1,07 km<sup>2</sup>) ainsi qu'une partie du lit de la rivière Péribonka et du lac Saint-Jean (24,25 km<sup>2</sup>).

Ce territoire se trouve presque entièrement dans la municipalité de Sainte-Monique, à l'exception d'une portion d'environ 1,8 km<sup>2</sup> dans le secteur de l'entrée principale qui, elle, est située dans la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon.

### 2.2.2 Secteur Les Amicaux

Le secteur Les Amicaux se trouve à Saint-Henri-de-Taillon, à un peu plus de 7 km au sud-est du secteur Pointe-Taillon. Ce secteur de 0,7 km<sup>2</sup> comprend une plage publique autrefois exploitée par le Centre de plein air Les Amicaux, d'où son appellation. Il inclut également une partie hydrique qui s'étend jusqu'à 200 m de la plage. Il est ceinturé de terres privées, à l'exception d'une bande de terre publique, à l'ouest et au nord, sur laquelle le sentier de motoneige Trans-Québec n° 93 passe. La majeure partie du secteur Les Amicaux correspond à d'anciens lots publics intramunicipaux, auxquels se sont ajoutés deux lots privés acquis pour protéger l'ensemble de l'écosystème forestier exceptionnel (EFE) qui s'y trouve, soit une cédrière à orchidées. Le sentier de motoneige a été déplacé à l'extérieur des futures limites du parc national, à même ces anciens terrains privés, et ce, afin de permettre le maintien de cette activité qui est interdite dans les parcs nationaux, tout en protégeant la portion d'EFE s'y trouvant.

### 2.2.3 Secteur Camp-de-Touage-Les-Îles


Comme son nom l'indique, ce secteur comprend le site de l'ancien camp de touage de Saint-Gédéon, de même que plusieurs îles situées au large d'Alma et de Saint-Gédéon. Le Camp-de-Touage est situé à une quinzaine de kilomètres au sud-est du secteur de la Pointe-Taillon et il occupe 1,05 km<sup>2</sup>. Il est bordé à l'ouest par le lac Saint-Jean, à l'est par des lots boisés privés, au sud par des terrains privés, dont celui du Club de golf Lac-Saint-Jean, et au nord par une bande boisée privée située en bordure de la rivière La Petite Décharge appartenant à Rio Tinto. Un bloc de lots privés comprenant 10 résidences situées le long de la baie des Girard est enclavé entre le Camp-de-Touage et le lac Saint-Jean.

La trentaine d'îles de même que les nombreux îlots et écueils situés au large d'Alma et de Saint-Gédéon forment un archipel s'étendant approximativement sur 9 km de longueur et 4 km de largeur et correspondant en tout à 1,9 km<sup>2</sup>. Parmi les plus imposantes îles, on trouve la Grosse île Verte, la Petite île Verte et l'île Connelly localisées dans le sud de l'archipel, ainsi que les îles à Tremblay et Beemer dans le nord. Par ailleurs, des portions du milieu hydrique, entourant les îles, sont comprises dans le parc national.



Figure 2 - Le territoire du parc national de la Pointe-Taillon et les limites administratives



 Parc national de la Pointe Taillon

 Limite municipale

## 2.3 DROITS FONCIERS

Certains aménagements ou installations sur le territoire du parc national font l'objet d'ententes, soit une station climatologique aménagée dans le secteur Pointe-Taillon et une conduite d'eau potable située dans le secteur Les Amicaux.

### 2.3.1 Station climatologique

Le 3 décembre 2018, une entente a été conclue avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour permettre l'implantation d'une station climatologique à proximité du 3<sup>e</sup> rang et de la rivière Taillon, près de l'entrée principale du parc national. Selon cette entente, une zone de dégagement de près de 6 648 m<sup>2</sup> doit être maintenue à partir du centre de la station. Les équipements constituant la station climatologique sont la propriété du MELCC.

La station climatologique est équipée de divers instruments qui mesurent différents paramètres liés au climat, dont la température, la vitesse du vent et les précipitations. Les données saisies sont transmises automatiquement au système central de traitement situé à Québec. La surveillance du climat au Québec s'appuie sur un vaste réseau de stations implantées partout dans la province (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/climat/surveillance/reseau-parametres.asp>).

### 2.3.2 Conduite d'aqueduc municipale

Lorsque le secteur Les Amicaux a été inclus dans le parc national en 2017, une convention d'autorisation a été signée entre la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon et le MFFP afin de permettre à celle-ci de maintenir, d'entretenir et de réparer la section de la conduite d'aqueduc qui alimente la municipalité, traversant maintenant le parc national.

## 2.4 UTILISATION DU TERRITOIRE EN PÉRIPHÉRIE

Le parc national de la Pointe-Taillon chevauche le territoire de la ville d'Alma et les municipalités de Saint-Henri-de-Taillon, de Sainte-Monique et de Saint-Gédéon, ce qui représente une population de 34 864 habitants, soit environ les deux tiers de la population totale de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, qui compte 53 067 habitants<sup>3</sup>. Bien que le territoire du parc national de la Pointe-Taillon soit éclaté, il n'en demeure pas moins que l'occupation du territoire autour du parc national est essentiellement agroforestière et forestière (figure 3). Toutefois, deux affectations récréotouristiques sont désignées en périphérie des secteurs Les Amicaux et Camp-de-Touage-Les-Îles, qui correspondent respectivement aux territoires occupés par le Camping et Plage Belley et par le Club de golf Lac Saint-Jean. En outre, deux affectations de villégiature estivale sont situées à proximité de ces deux

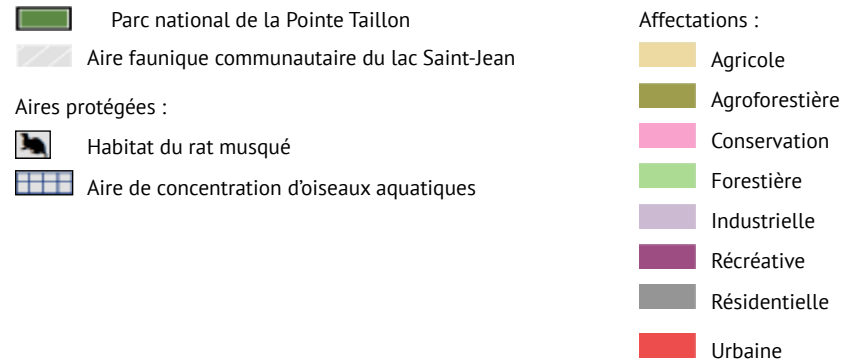
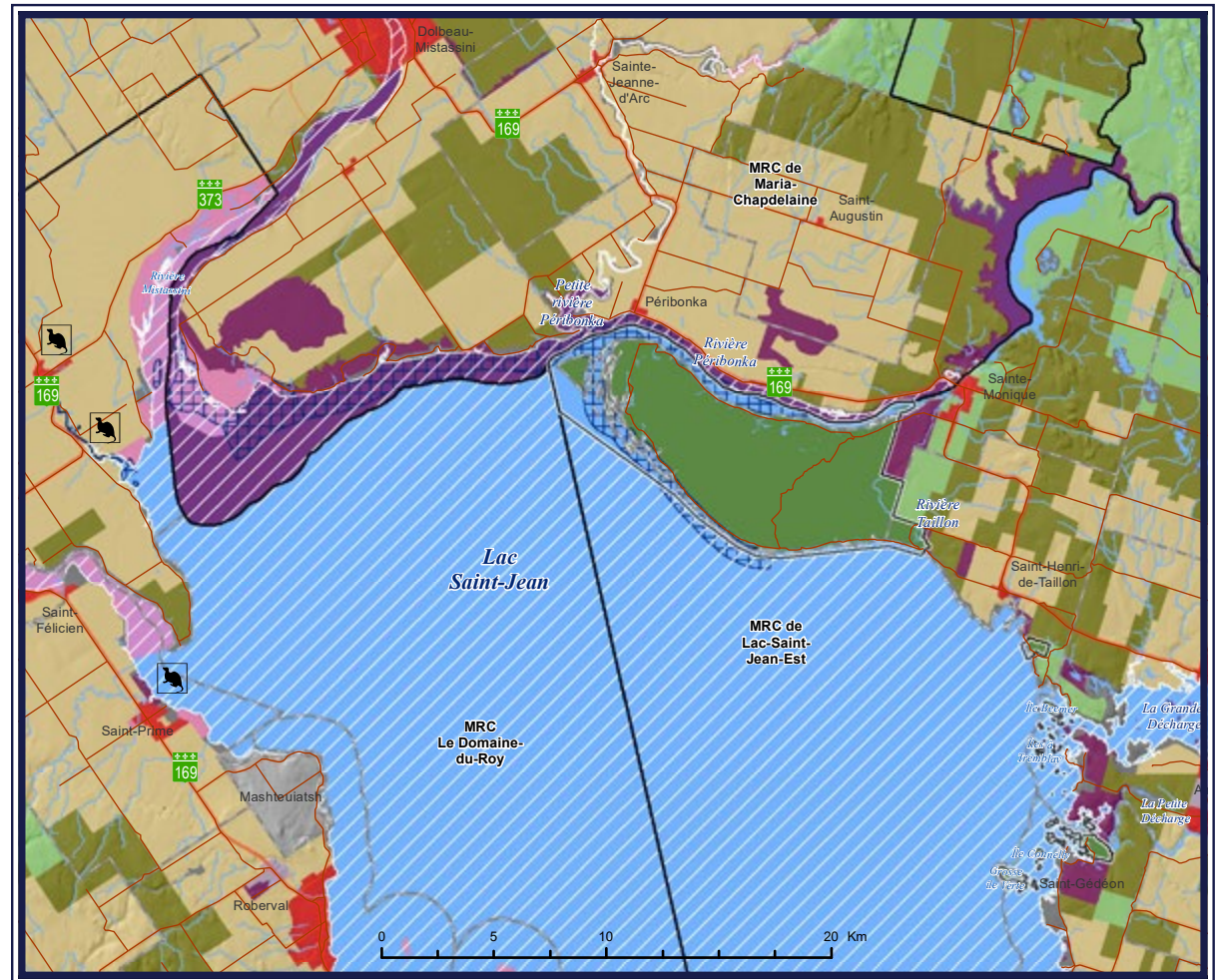
mêmes secteurs, de même qu'une affectation de récréation extensive (conservation et mise en valeur légère) au nord du Camp-de-Touage pour des terrains appartenant à Rio Tinto. L'agriculture est une activité relativement importante en périphérie du secteur Pointe-Taillon, bien que plusieurs terres anciennement cultivées aient été reboisées. Enfin, la presque totalité des terrains situés en périphérie du parc national sont de tenure privée, sauf une petite bande de terre publique localisée au nord du secteur Les Amicaux, qui correspond à l'emprise du sentier de motoneige Trans-Québec n° 93.

3 Données provenant du décret 1358-2020 du 16 décembre 2020 (<https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>, <https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/region/02.pdf>)

## 2.5 DYNAMIQUE RÉCRÉOTOURISTIQUE RÉGIONALE

Le parc national de la Pointe-Taillon est situé à une trentaine de minutes d'Alma et à environ une heure de Saguenay, qui sont les deux premières villes en importance au Saguenay-Lac-Saint-Jean. La présence à proximité d'éléments récréotouristiques importants, dont le Zoo de Saint-Félicien, le Village historique de Val-Jalbert et le lac Saint-Jean, ont des répercussions positives sur la fréquentation du parc national. On trouve également, à l'ouest du parc national, le parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean qui combine différents secteurs à vocation touristique, récréative ou de conservation. Finalement, grâce au circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets totalisant 256 km de voies réservées aménagées hors route ou d'accotements asphaltés et de chaussées désignées, traversant en partie le parc national, les cyclistes peuvent sillonner une large partie du territoire du Lac Saint-Jean et ainsi profiter d'une multitude de services, de sites et d'attraits touristiques.

Figure 3 - Profil du territoire situé en périphérie du parc national de la Pointe-Taillon





# 3. PROFIL DU PATRIMOINE ET PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

## 3.1 REPRÉSENTATIVITÉ ET PATRIMOINE PAYSAGER

Le parc national de la Pointe-Taillon a été créé afin de préserver un échantillon représentatif de la région naturelle des basses-terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Celle-ci est représentative structurellement d'un vaste fossé d'effondrement délimité par des escarpements de faille. Ayant pour forme une cuvette dont le centre est occupé par le lac Saint-Jean, l'altitude moyenne de cette région déprimée est de 150 m. Comme trait dominant du paysage, on remarque, d'une part, des collines d'origine fluvioglacière dans le voisinage de Chute-à-la-Savane et, d'autre part, de nombreuses bosses rocheuses émergeant des dépôts meubles qui se présentent généralement sous forme de roches moutonnées, que l'on peut notamment observer dans les régions de Saint-Henri-de-Taillon, de Sainte-Monique et de Saint-Gédéon. Ayant subi une invasion marine appelée « mer de Laflamme » durant la déglaciation, la région se trouve en partie couverte d'argile et de sable.

Par son relief, son climat, ses paysages et ses écosystèmes, le territoire du parc national regroupe plusieurs des éléments caractéristiques de la région naturelle des

basses-terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, l'ajout des nouveaux territoires accroît la représentativité du parc national à l'égard de celle-ci, notamment à cause du cordon littoral combinant dune et plage dans le secteur Les Amicaux à Saint-Henri-de-Taillon et des bosses rocheuses au Camp-de-Touage à Saint-Gédéon.

## 3.2 PATRIMOINE NATUREL

### 3.2.1 Milieu naturel

Les basses-terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean appartiennent à la province géologique de Grenville, laquelle longe le fleuve Saint-Laurent, des Grands Lacs jusqu'à la mer du Labrador. Cette province, qui se compose de roches métamorphisées, s'est développée à l'ère précambrienne, soit il y a environ un milliard d'années. À l'est du lac Saint-Jean, l'assise géologique est principalement constituée d'anorthosite, une roche communément appelée granite noir.

Le delta de la pointe Taillon, de même que les territoires récemment ajoutés au parc national, a été façonné par divers agents d'érosion et de sédimentation. Il y a quelque 20 000 ans, l'expansion et la fonte d'une immense calotte

glaciaire ont provoqué l'enfoncement, puis le relèvement du continent. La cuvette du lac Saint-Jean a alors été partiellement immergée par la mer de Laflamme qui s'est retirée par la suite en laissant d'immenses quantités de sédiments constitués d'argile et de sable. À présent, le lac Saint-Jean domine tout l'espace environnant par sa masse d'eau, telle une mer intérieure. Il forme un bassin presque circulaire d'environ 220 km de circonférence de près de 1 100 km<sup>2</sup>. Sa profondeur, qui atteint 63 m dans sa partie sud, n'est que de 11 m en moyenne. L'altitude maximale du pourtour ne dépassant pas 30 m au-dessus du niveau du lac; le paysage dominant est à fleur d'eau. La presque totalité du territoire du parc national présente un relief très peu accidenté, presque horizontal, dont l'élévation se situe à peine à quelques mètres au dessus des eaux du lac Saint-Jean, ce qui est caractéristique de la région naturelle des basses-terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Sur le plan théorique, la région naturelle des basses-terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait partie du domaine de la sapinière à bouleau jaune. Or, puisque le territoire du parc national a notamment été utilisé à des fins agricoles (Pointe-Taillon) et industrielles

(Camp-de-Touage), le paysage forestier du territoire est peu représentatif de ce domaine bioclimatique. Ainsi, on y trouve actuellement plusieurs peuplements de transition constitués essentiellement d'essences de lumière (bouleaux à papier et peupliers). Sur la pointe Taillon, les peuplements à dominance résineuse sont plus abondants dans la partie est de la péninsule, alors que les peuplements feuillus sont plus nombreux dans la partie ouest. Les peuplements mélangés, quant à eux, sont principalement localisés dans la moitié est de la pointe. En ce qui a trait aux peuplements résineux, ceux-ci sont principalement représentés par la pessière noire, suivis des pinèdes grises. Les peuplements à dominance feuillue sont principalement constitués de bouleau à papier et, en second lieu, de peupliers faux-trembles. Ces deux essences sont les plus fréquemment trouvées dans les peuplements mélangés. Elles sont régulièrement associées à l'épinette noire et au pin gris et, dans une moindre mesure, à l'épinette blanche et au sapin baumier. Finalement, les milieux humides (tourbière, marécage et marais) caractérisent la végétation de la pointe Taillon. D'ailleurs, plus de la moitié de la surface de la péninsule est occupée par une vaste tourbière centrale comportant des portions ombrotrophes, minérotrophes et boisées. Les tourbières ombrotrophes sont une couverture typique des basses-terres dont le drainage est déficient.

La pointe Taillon abrite également quelques plantations d'arbres indigènes et non indigènes datant des années 1950 alors que la compagnie Alcan a entrepris un important programme

de reboisement des terres en friche afin de redonner au territoire sa vocation forestière. Situées dans la portion nord de la pointe Taillon, ces plantations ont essentiellement été faites aux abords de la rivière Péribonka. Le reboisement s'est fait jusqu'en 1956 et ce travail a été assumé par monsieur Téléphore Chevrette. D'ailleurs, les fondations de la maison qu'il occupait subsistent encore au nord-ouest de la pointe, d'où le nom de « Pointe Chevrette » donné à ce secteur du parc national. En 1956, les plantations totalisaient 880 000 arbres, dont près de 662 000 épinettes blanches et 60 000 pins blancs, tous deux indigènes, de même que 78 000 arbres non indigènes, soit 48 000 pins sylvestres, 20 000 épinettes de Norvège et 10 000 pins de Murray.

Les secteurs Les Amicaux et Camp-de-Touage-Les-Îles sont essentiellement recouverts d'une forêt mélangée ayant à peine atteint le stade de maturité (classe d'âge de 50 ans). Au Camp-de-Touage, on trouve également une plantation d'épinette blanche qui couvre le quart de sa superficie. Ce site abrite également des milieux humides, soit principalement des marécages arbustifs et des tourbières boisées pour la plupart situés entre les buttes surélevées du terrain et à proximité des petits cours d'eau permanents et intermittents qui traversent le site.

En ce qui a trait aux îles, on observe sur certaines d'entre elles des parcelles résineuses, notamment des pinèdes à pin gris et à pin rouge, des sapinières et des pessières blanches à thuya, de même que des marais et des

herbiers aquatiques. La végétation des îles subit l'influence adoucissante des eaux du lac en été, d'où la présence sporadique de pruches, d'érables rouges et de frênes. Cependant, les rudes conditions météorologiques hivernales font que certains arbres comme les thuyas demeurent rabougris ou rachitiques.

En ce qui a trait à la faune, on a répertorié dans le parc national près d'une quinzaine d'espèces de mammifères, autant d'espèces de poissons parmi lesquelles le doré et la ouananiche, quelques espèces d'amphibiens et au moins une espèce de reptile. Pour la faune aviaire, des inventaires ont révélé environ 200 espèces d'oiseaux. Cette diversité est attribuable à la variété des habitats qui existe dans l'archipel et sur la pointe Taillon. Par ailleurs, l'omniprésence de l'eau favorise la fréquentation de nombreux oiseaux aquatiques, dont le canard noir, le grand harle, le plongeon huard, le canard branchu, la bernache du Canada, l'oie des neiges, le grand héron et même la grue du Canada, qui parcourent les rives, les marais et les chenaux du parc national. D'ailleurs, on compte quatre aires de concentration d'oiseaux aquatiques inscrites dans le Registre des aires protégées couvrant près des deux tiers de la pointe Taillon (figure 3). Enfin, certaines espèces d'oiseaux, dont la mouette de Bonaparte et la sterne pierregarin, nichent dans l'archipel du parc national.

### 3.2.2 Éléments exceptionnels

Certains éléments floristiques du parc national sont dignes d'intérêt. On note d'abord un écosystème forestier exceptionnel correspondant à une cédrière à orchidées dans le secteur Les Amicaux. Celui-ci est inscrit comme habitat d'une espèce menacée ou vulnérable dans le Registre des aires protégées du Québec. Dans le même secteur, on trouve certaines espèces floristiques d'affinité marine témoignant de l'environnement marin qui existait à la fin du dernier âge glaciaire, où la mer de Laflamme occupait la région. Ces espèces, dites « relictées », sont : l'ammophile à ligule courte (*Ammophila breviligulata*), l'armoise caudée (*Artemisia caudata*), le cerisier des sables (*Prunus depressa*), la gesse maritime (*Lathyrus maritimus*) et le jonc de la Baltique (*Juncus balticus*). Celles-ci sont psammophiles, c'est-à-dire qu'elles poussent sur des sols sablonneux et s'observent sur les rives du lac Saint-Jean. De plus, on trouve également quelques espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sur le territoire du parc national, dont l'aréthuse bulbeuse (*Arethusa bulbosa*), le calypso bulbeux (*Calypso bulbosa*), le cyripède royal (*Cypripedium reginae*), l'HUDSONIE TOMENTEUSE (*Hudsonia tomentosa*) et l'orchis à feuille ronde (*Galearis rotundifolia*).

### 3.3 PATRIMOINE CULTUREL

Des recherches menées au début des années 1980 ont démontré que les abords du lac Saint-Jean posséderaient une grande richesse archéologique. En effet, le bassin hydrographique du lac Saint-Jean était anciennement fort

important pour les Autochtones, puisqu'il reliait la vallée du Saint Laurent et le Moyen Nord. On estime donc qu'il possède un bon potentiel sur le plan archéologique. D'ailleurs, certaines des recherches archéologiques menées dans le secteur témoignent de la présence des Autochtones sur le territoire du parc national.

Actuellement, on dénombre 19 sites archéologiques dans le parc national, dont 15 sont désignés comme étant des sites « amérindiens préhistoriques ». La période amérindienne préhistorique s'étend de la préhistoire jusqu'au contact avec les Européens. Parmi ceux-ci, quatre présentent également des caractéristiques d'un site « euro-québécois ». Trois autres sites sont entièrement désignés « euro-québécois » et un site demeure encore indéterminé (annexe 1).

Bien que ces sites soient situés dans le parc national de la Pointe-Taillon, le potentiel archéologique de ce territoire a été assez peu étudié, ce qui porte à croire que plusieurs éléments de son histoire préhistorique restent à découvrir. Seuls quelques artefacts, dont des fragments osseux, de l'outillage, des fragments d'outils, des éclats de taille et des pointes de lance ont pour l'instant été trouvés sur les lieux. Par ailleurs, l'emplacement géographique du parc national de la pointe Taillon, situé aux abords de la rivière Péribonka et du lac Saint-Jean, a été un lieu de rassemblement durant les migrations saisonnières des Pekuakamiulnuatsh (Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, lettre, 24 janvier 2022).

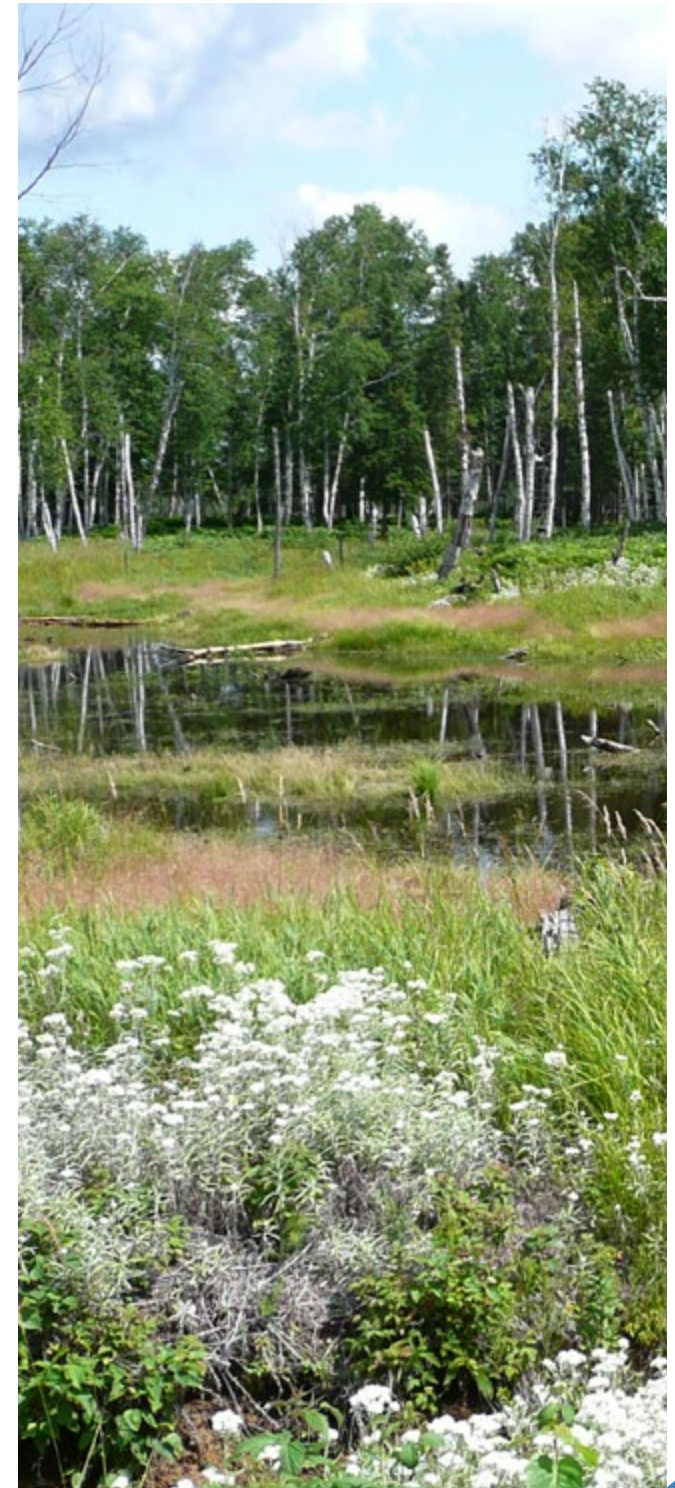


Photo : Alain Thibault

Les Innuatsh<sup>4</sup>, autrefois appelés Montagnais, avaient un mode de vie nomade fondé essentiellement sur la chasse, le piégeage et la collecte de végétaux, et leur migration était saisonnière. À l'automne, ils quittaient leur lieu de rassemblement estival pour rejoindre leur territoire de chasse. À l'époque du commerce des fourrures, les Montagnais étaient des intermédiaires ou de petits commerçants spécialisés, c'est-à-dire que, après avoir échangé des marchandises avec les Français à Tadoussac, ils pénétraient ensuite à l'intérieur des terres pour traiter avec les tribus alliées dans des lieux d'échange situés notamment à l'entrée de la Grande Décharge et de la Petite Décharge (Girard et Perron, 1989). Qui plus est, les îles et le secteur de la Grande Décharge étaient particulièrement prisés pour la pêche et la fabrication des canots d'écorce en raison des bouleaux de forte dimension (Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, lettre, 24 janvier 2022).

En ce qui concerne l'histoire plus récente de la pointe Taillon, mentionnons que ce territoire a été géré par la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon jusqu'en 1916, alors que la péninsule a atteint une population supérieure à 300 habitants, ce qui lui a permis de devenir une municipalité à part entière, connue sous le nom de Bienheureuse-Jeanne-D'Arc. La plupart des colons pratiquaient une agriculture de subsistance. En 1926, le lac Saint-Jean est

devenu un lac réservoir avec la construction du barrage d'Isle-Maligne. Le rehaussement du lac aux fins de production hydroélectrique a touché un grand nombre de propriétaires riverains de la pointe Taillon, alors que plusieurs cultivateurs ont subi l'ennoiement de leurs cultures et la perte de pâturages. D'ailleurs, l'abandon de la pointe Taillon par les cultivateurs est intimement lié à ce que ceux-ci ont appelé la « tragédie du lac Saint-Jean ». En effet, à compter de 1935, la situation s'est aggravée et les routes d'accès à la pointe Taillon ont été graduellement fermées, obligeant les derniers résidents à quitter le territoire. Par la suite, la compagnie Alcan en est devenue propriétaire. Certains vestiges de cette colonisation historique sont visibles le long des rives, telles des fondations et des dépressions dans le sol, marquant l'emplacement d'anciens bâtiments.

On note également des fondations de bâtiments et d'autres aménagements sur l'île Bouliane, où se trouvait auparavant un grand domaine agricole. Selon la littérature, le domaine, où plus de 125 personnes travaillaient, était équipé d'outils modernes pour l'époque et employait des méthodes agricoles novatrices. L'équipe du parc national de la Pointe-Taillon a entrepris un inventaire géoréférencé des vestiges historiques en 2012, et ce, afin de les protéger et les mettre en valeur.

Au cours de l'histoire récente, la région du Lac-Saint-Jean a subi plusieurs changements liés, entre autres, à l'exploitation forestière et à l'industrialisation. En effet, le lac Saint-Jean a été utilisé par la compagnie Price pour le flottage du bois, car il s'agissait d'un moyen rapide pour acheminer la matière première vers les scieries et les usines de pâtes et papiers. L'arrêt définitif du flottage du bois et, par conséquent, du touage sur le lac Saint-Jean en 1996 a permis de révéler les attraits de nombreuses sections de ses berges. L'ancien camp de touage à Saint-Gédéon recèle encore des vestiges témoignant de cette pratique qui a duré près de 150 ans dans la région.

Enfin, il est important de souligner l'histoire de l'ingénieur et entrepreneur Horace-Jansen Beemer, qui a été notamment responsable de la construction de la voie ferrée reliant les villes de Québec et de Roberval, inaugurée au début de 1888, mais également l'un des pionniers du tourisme dans la région. En 1888, M. Beemer a construit à Roberval un grand hôtel de style château de 100 chambres pour y loger les touristes attirés par la pêche à la ouananiche. À ce moment, il possède les droits de pêche sur toutes les rivières affluentes du lac Saint-Jean. En 1890, il a fait ériger un spacieux hôtel fait en bois sur l'île qui porte son nom, l'Island House, pour accueillir principalement de riches touristes américains amateurs de grands

---

4 La forme « ilnu » est préconisée dans le dialecte des Pekuakamiulnuatsh, qui se distingue de l'orthographe « innu » utilisée principalement dans la région de la Côte-Nord. Au singulier on écrit « ilnu » et au pluriel « ilnuatsh » (<https://www.mashteuiatsh.ca/membre-de-la-communaute/portrait-de-la-communaute.html>).

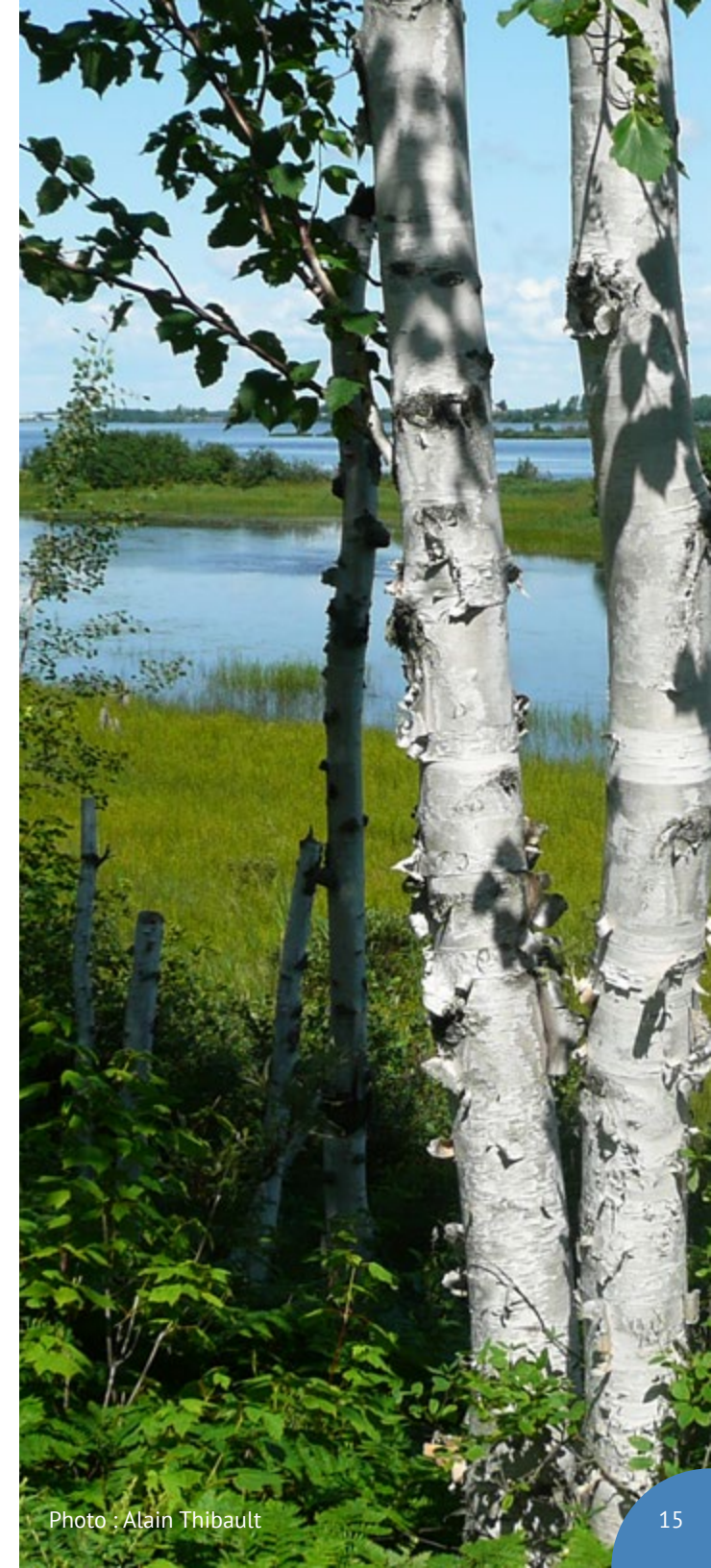
espaces et de pêche à la ouananiche. En 1908, un incendie a détruit le Grand Hôtel de Roberval, faisant que les touristes ont déserté l'endroit et que l'hôtel Island House était de moins en moins visité. Finalement, l'hôtel a été démoli au cours des années 1940 pour des raisons de sécurité. Bien qu'il reste peu de vestiges de cet établissement hôtelier, l'île Beemer occupe encore une place dans la mémoire régionale.

### 3.4 PATRIMOINE PAYSAGER

Le lac Saint-Jean est l'un des bijoux du patrimoine naturel de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et constitue un de ses paysages emblématiques. Ce plan d'eau impressionne toujours par sa dimension et par la beauté de ses paysages; de plus, les plages de sable fin qui le ceinturent lui donnent un air de bord de mer. Il est possible d'y apprécier de multiples panoramas, dont la multitude de baies, d'îles et d'îlots qui parsèment le pourtour du lac. D'ailleurs, les îles représentent un patrimoine naturel exceptionnel à préserver n'ayant que peu été mis en valeur jusqu'à présent. Pourtant, petite ou grande, chaque île est unique et possède un charme particulier avec ses anses, ses petites plages, ses pointes et ses langues de sable, qui confèrent un caractère insulaire et une quiétude faisant contrepoids aux paysages humanisés des rives. Les îles du lac Saint-Jean font partie intégrante de ce grand écosystème lacustre et l'archipel crée une véritable mosaïque de paysages qui donnent l'impression

d'être ailleurs, permettant d'expérimenter de nouvelles ambiances dans le parc national.

En ce qui a trait à la pointe Taillon, cette importante péninsule de sable située au confluent de la rivière Péribonka et de l'imposant lac Saint-Jean, représente un paysage unique autour du lac qui inspire la tranquillité. Ses rives sablonneuses donnent accès à de beaux points de vue sur le lac Saint-Jean, alors qu'en son centre la vaste tourbière offre un paysage singulier, s'ouvrant sur plusieurs kilomètres de végétation basse et spongieuse.





## 4. ZONAGE

Le zonage est un outil de planification et de gestion essentiel permettant d'assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité dévolue aux parcs nationaux. Il consiste à délimiter des portions de territoires d'un parc national dans le but d'y moduler le degré de préservation, et ce, en fonction des patrimoines naturel, culturel et paysager qui s'y trouvent. Ainsi, le zonage est un des moyens permettant de guider les interventions sur le terrain dans une perspective de préservation à long terme. Le processus de délimitation des zones est réalisé en collaboration avec l'équipe de direction du parc national et il s'appuie sur les connaissances les plus à jour en ce qui concerne son territoire et sa périphérie.

Défini par le Règlement sur les parcs, le zonage du parc national de la Pointe-Taillon comprend quatre types de zones ayant des degrés de préservation et d'utilisation propres, soit préservation extrême, préservation, ambiance et services.

Le plan de zonage initial du parc national a été établi à sa création en 1985. Les zones d'ambiance y occupaient les trois quarts de sa superficie, soit 69 km<sup>2</sup>. Un peu moins du quart du territoire, soit 21,4 km<sup>2</sup>, était voué à la préservation, tandis que les zones de services

occupaient moins de 2 % du territoire, soit 1,8 km<sup>2</sup> (tableau 1 et figure 5).

Le zonage du parc national de la Pointe-Taillon a été revu dans le cadre de son agrandissement en 2017. Cet exercice de révision était guidé par le principe voulant qu'un haut degré de préservation soit attribué aux patrimoines naturel et paysager d'un parc national, tout en favorisant sa mise en valeur. Il a ainsi été revu à la lumière des connaissances acquises depuis sa création, en considérant les besoins de protection et l'utilisation actuelle et potentielle du territoire (figure 6).

**Tableau 1 - Superficie et représentativité des différentes zones du parc national de la Pointe-Taillon**

| Zones                | Zonage de 1985 à 2017<br>Superficie | Zonage de 2017 à aujourd'hui<br>Superficie |
|----------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|
| Préservation extrême | -                                   | 0,3 km <sup>2</sup> (2,2 %)                |
| Préservation         | 21,4 km <sup>2</sup> (23,2 %)       | 65,6 km <sup>2</sup> (67,3 %)              |
| Ambiance             | 69 km <sup>2</sup> (74,9 %)         | 30,7 km <sup>2</sup> (31,5 %)              |
| Services             | 1,8 km <sup>2</sup> (1,9 %)         | 1,1 km <sup>2</sup> (1,1 %)                |
| <b>TOTAL</b>         | <b>92,2 km<sup>2</sup> (100 %)</b>  | <b>97,5 km<sup>2</sup> (100 %)</b>         |

### 4.1 PRÉSERVATION EXTRÊME

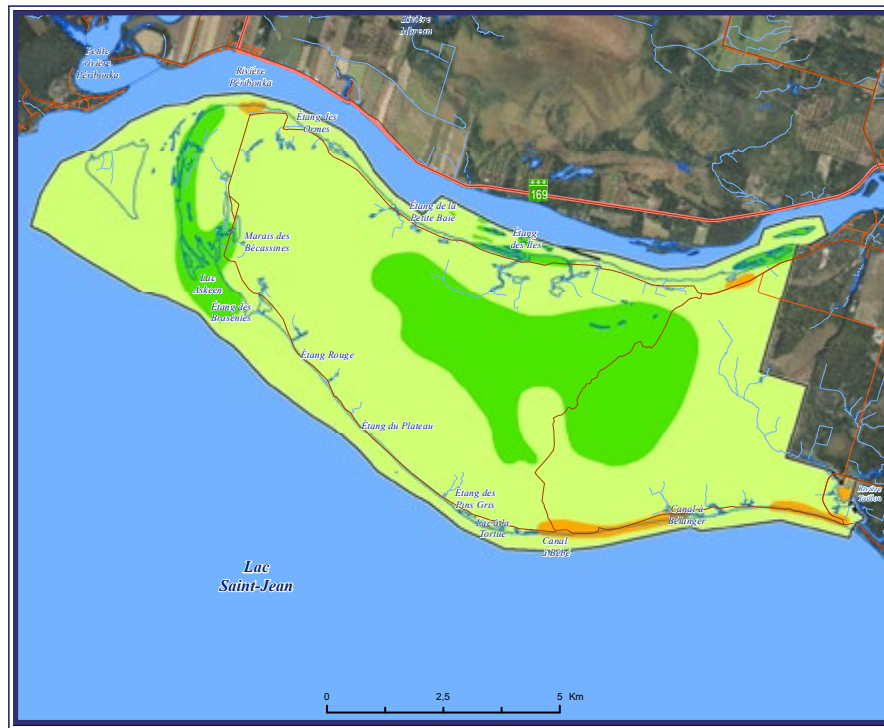
Les zones de préservation extrême comportent la partie de territoire d'un parc national réservée exclusivement à la protection du patrimoine naturel et paysager et qui n'est accessible qu'exceptionnellement à des fins de gestion ou de recherche. Aucune forme de mise en valeur n'y est permise.

Une zone de préservation extrême se trouve dans le parc national de la Pointe-Taillon, elle est située dans le secteur Les Amicaux. Celle-ci correspond à l'écosystème forestier exceptionnel, une cédrière à orchidées, abritant quatre espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit l'orchis à feuille ronde, l'aréthuse bulbeuse, le calypso bulbeux et le cypripède royal. Cette zone couvre 0,1 km<sup>2</sup>, soit 0,1 % de la superficie du parc national.

### 4.2 PRÉSERVATION

Les zones de préservation correspondent à la partie de territoire d'un parc national réservée principalement à la protection du patrimoine naturel et paysager. Ces zones ne sont accessibles que par des moyens ayant peu de répercussions sur le milieu. Au total, 67 % du territoire du parc national de la Pointe-Taillon est voué à la préservation, soit 65,6 km<sup>2</sup>.

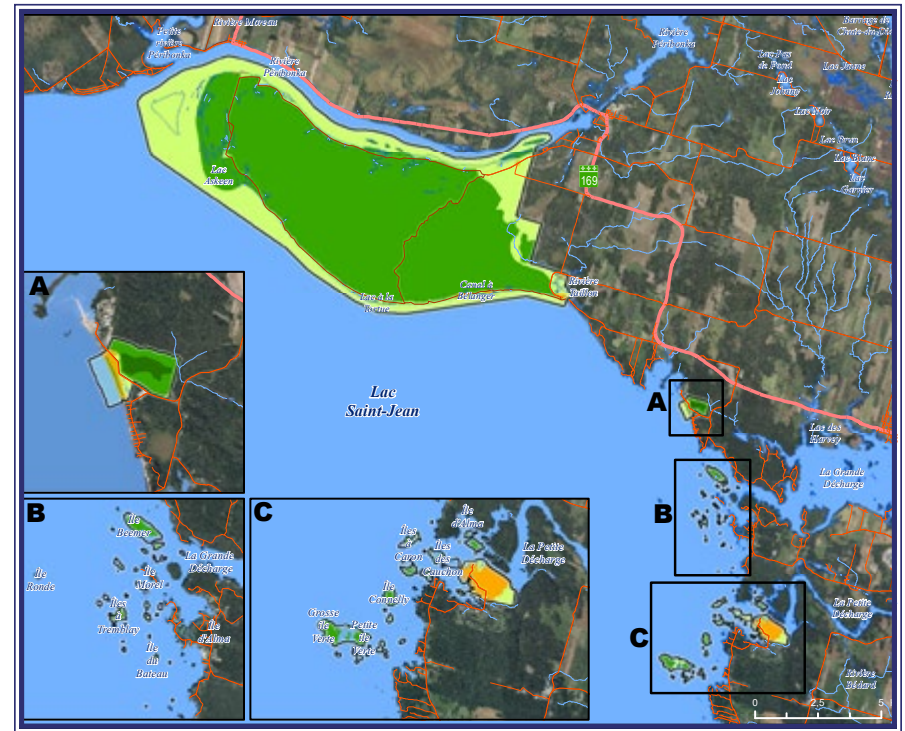
Figure 4 - Zonage du parc national de la Pointe-Taillon de 1985 à 2017



■ Ambiance

■ Préservation

Figure 5 - Zonage du parc national de la Pointe-Taillon depuis 2017



■ Préservation extrême

■ Services



Photo : Alain Thibault

#### 4.2.1 Secteur Pointe-Taillon

Dans le plan de zonage antérieur, le delta digité, les dunes et quelques îles de la rivière Péribonka étaient les seuls territoires se trouvant en zone de préservation. Depuis 2017, la zone de préservation inclut également l'ensemble du complexe tourbeux comprenant plusieurs petits plans d'eau de même que des espaces boisés relativement rares sur la pointe. Tous les îlots, les îles et les marécages situés du côté de la rivière Péribonka, en plus d'une importante portion marécageuse située à l'extrémité ouest de la pointe Taillon correspondant au secteur des chenaux, qui inclût le lac Askeen, sont situés dans la zone de préservation.

Tous ces secteurs sont désignés zone de préservation en raison de leur potentiel faunique, de leur vulnérabilité à toute forme d'altération du sol ou du drainage et de leur valeur éducative. La zone de préservation couvre 64,5 km<sup>2</sup>, soit 94 % du secteur Pointe-Taillon.

#### 4.2.2 Secteur Les Amicaux

Ce secteur comprend deux zones de préservation. L'une ceinture la cédrière à orchidées et sert de zone tampon permettant d'assurer l'intégrité écologique de cet écosystème forestier exceptionnel désigné zone de préservation extrême. Le second correspond à l'espace occupé par la dune littorale, ce qui permet de protéger ce fragile écosystème.

#### 4.2.3 Secteur Camp-de-Touage-Les-Îles

La totalité des îles, des îlots et des écueils de l'archipel est située en zone de préservation en raison, d'une part, d'espèces floristiques d'intérêt (plantes relictives) et de milieux fragiles (étangs insulaires, marais aquatique) et, d'autre part, de leur faible capacité de support étant donné leur petite taille et leur forte exposition aux aléas naturels (vagues, vents, érosion, etc.). Seuls le camping rustique et les refuges seront autorisés sur les îles, et ce, afin de réduire le plus possible les pressions sur le milieu naturel et préserver l'intégrité des paysages.

#### 4.3 AMBIANCE

Les zones d'ambiance correspondent à la partie de territoire d'un parc national consacrée à la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager et caractérisée par un aménagement favorisant son accessibilité. Elles ont été délimitées en fonction des besoins actuels et futurs en matière d'aménagement. Ces zones incluent notamment les chemins d'accès, les sites d'hébergement en chalet et les pistes cyclables, dont la Véloroute des Bleuets qui relie chaque pôle d'accueil du parc national de la Pointe-Taillon. En ce qui concerne les pistes cyclables, la zone d'ambiance correspond à une bande de 10 m de part et d'autre du centre ligne, ce qui permet de donner une marge de manœuvre en cas de réaménagement ou de réfection. Les zones d'ambiance couvrent 30,7 km<sup>2</sup> en tout, soit près de 32 % du territoire du parc national.

#### 4.4 SERVICES

Les zones de services sont généralement réservées aux aménagements permettant l'accueil, l'information et l'hébergement des visiteurs, de même qu'aux bâtiments administratifs du parc national. Des zones de services ont été définies dans les trois pôles d'activités du parc national, soit Pointe-Taillon, Les Amicaux et Camp-de-Touage-Les-Îles. De 1,1 km<sup>2</sup>, soit près de 1 % du territoire du parc national, ces zones possèdent une bonne capacité de support et ne comportent pas d'éléments fragiles ou rares.

Pour les secteurs Pointe-Taillon et Les Amicaux, le découpage des zones de services est essentiellement basé sur les aménagements en place au moment de la révision de 2017. Pour ce qui est du Camp-de-Touage, le territoire a une bonne capacité de support et présente peu de contraintes à l'aménagement (drainage, pente, dépôts), sauf les quelques milieux humides situés entre les buttes surélevées du terrain et à proximité des petits cours d'eau. Dans ce contexte, la dimension actuelle de la zone de services du Camp-de-Touage est relativement grande par rapport à la superficie du site, et ce, afin de permettre la détermination des emplacements optimaux pour l'aménagement des équipements de services et d'hébergement. Les parties de cette zone qui demeureront naturelles pourraient être converties en zones d'ambiance ou de préservation dans un prochain exercice de révision du zonage. Il est à noter que la zone de services ne s'approche pas à moins de 30 m des propriétés privées.



# 5. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

Avec l'ajout de nouveaux secteurs au parc national de la Pointe-Taillon, un concept d'aménagement a été élaboré pour planifier leur mise en valeur. La présente section expose les potentiels et les contraintes de ces territoires, de même que les activités et les services offerts pour leur mise en valeur. En fonction notamment de la fréquentation et des besoins qui seront définis au fil des années, l'équipe du parc national évaluera la pertinence d'offrir d'autres activités et services que ceux énumérés dans ce plan directeur.

## 5.1 LES AMICAUX

Le secteur Les Amicaux est situé à 14 km de voiture et à 7 km de vélo (par la Véloroute des Bleuets) de l'accueil principal du parc national, situé dans le secteur Pointe-Taillon. Il abrite un écosystème forestier exceptionnel, une cédrière à orchidées, et possède une rive sablonneuse longue de 750 m qui compte parmi les plus belles plages publiques du lac Saint-Jean. Adjacente à cette plage se trouve une dune littorale relativement bien conservée. Une attention particulière devra être portée à la protection de cette dune littorale, très

sensible aux phénomènes de dégradation naturelle (vagues, vents violents, mouvement des glaces, etc.) et anthropique (piétinement). À cause de son emplacement et de son accès direct au lac Saint-Jean, le secteur Les Amicaux peut servir de halte nautique et d'aire de repos pour les cyclistes qui circulent sur la Véloroute des Bleuets.

De l'hébergement de type prêt-à-camper et des chalets ont été installés dans ce secteur.



Photo : Mathieu Dupuis

## 5.2 CAMP-DE-TOUAGE

Le Camp-de-Touage est localisé à 42 km de voiture et à 34 km de vélo du secteur Les Amicaux et à respectivement 56 km et 41 km du secteur Pointe-Taillon. Situé en bordure du lac Saint-Jean, il possède des rives parsemées de petites plages isolées, de criques et de promontoires rocheux qui offrent des vues ouvertes sur le lac Saint-Jean. Par sa localisation, le Camp-de-Touage offre un fort potentiel pour le développement d'excursions nautiques de courte ou de longue durée dans la partie sud de l'archipel. Par ailleurs, celui-ci est abrité du vent et des vagues, pouvant ainsi servir de base à une éventuelle navette nautique vers les îles ou d'escale dans le contexte d'une activité nautique. Le fait que la Véloroute des Bleuets traverse le site constitue un autre atout intéressant.

Dans le cadre de l'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon, le gouvernement du Québec a financé la réalisation de travaux majeurs de réfection du chemin du Golf. Une piste cyclable en site propre, adjacente au chemin du Golf, a également été aménagée afin d'assurer la cohabitation sécuritaire entre les automobilistes et les utilisateurs de la Véloroute des Bleuets.

Dans la région, les terrains de camping sont nombreux, mais une part relativement importante des emplacements est réservée aux occupants saisonniers, de sorte que l'offre pour les touristes de passage est parfois insuffisante.

Le parc national de la Pointe-Taillon pourra en partie répondre à cette demande, puisque, dans le cadre de la première phase d'aménagement du Camp-de-Touage, 80 emplacements de camping avec ou sans services ont été aménagés. Un centre de services avec bloc sanitaire a été construit au cœur du site. Aussi, des emplacements de prêt-à-camper ont été installés aux endroits où la capacité de support le permettait et de manière qu'ils s'insèrent harmonieusement dans le paysage.

Par sa localisation, le Camp-de-Touage permet un accès facile à plusieurs îles de l'archipel du lac Saint-Jean. Un service de location d'embarcations y est d'ailleurs offert et un quai flottant y a été installé. Ce dernier pourra également être utilisé par un service de navette nautique afin de transporter les visiteurs qui souhaitent découvrir les îles à proximité ou y séjourner. Étant donné l'espace encore disponible au Camp-de-Touage, il n'est pas exclu qu'il y ait d'autres aménagements dans les prochaines années.

## 5.3 LES-ÎLES

En favorisant un contact privilégié avec le lac Saint-Jean et en offrant l'occasion de vivre une expérience insulaire unique et authentique, l'archipel deviendra incontestablement un produit d'appel majeur pour le parc national de la Pointe-Taillon. Les îles offrent aux visiteurs la tranquillité, le calme, le dépaysement ainsi que l'impression d'être isolé, et ce, malgré leur proximité des zones d'habitation et des milieux bâtis situés en bordure du lac.

Les îles de Saint-Gédéon et d'Alma sont facilement accessibles et offrent une grande diversité de paysages. Certaines d'entre elles recèlent de petites plages et plusieurs belvédères naturels, offrant de belles vues sur le lac et les autres îles.

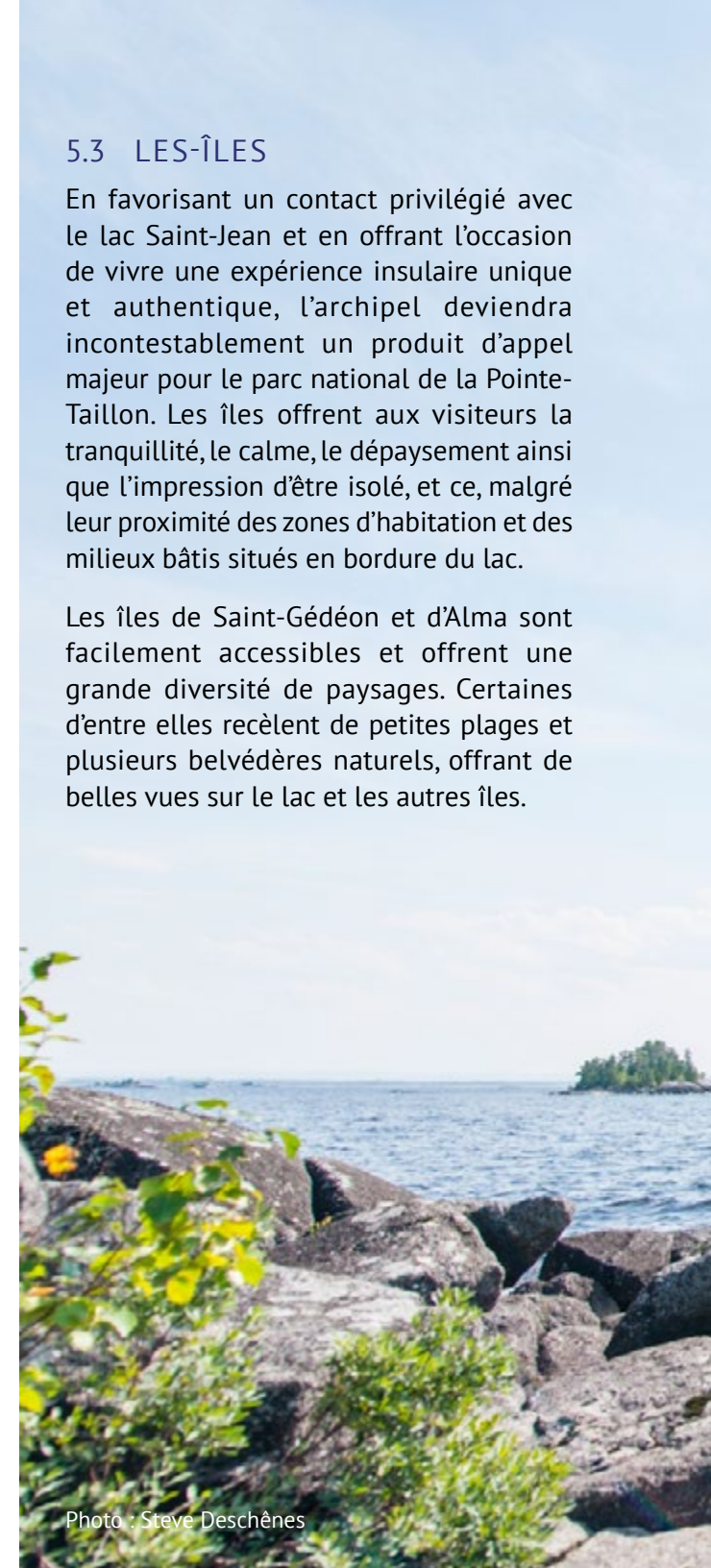


Photo : Steve Deschênes

L'exiguïté des îles, leur faible capacité de support et la présence d'étangs insulaires, de marais littoraux de même que de plantes relictés sur certaines d'entre elles représentent des contraintes à l'aménagement d'infrastructures et au développement d'activités. Par ailleurs, la majorité des îles ont conservé un aspect naturel et sauvage. Elles ont peu été perturbées par les activités anthropiques, sauf quelques arbres abattus dans le but d'alimenter des feux de camp. Ainsi, la plus grande des prudences est de rigueur pour leur mise en valeur.

Il existe un fort potentiel pour une mise en valeur du patrimoine culturel sur l'île Beemer, la plus grande île de l'archipel. En effet, il serait notamment intéressant d'informer les visiteurs sur l'histoire de l'ingénieur et entrepreneur Horace-Jansen Beemer et de rappeler l'existence de l'hôtel Island House sur l'île.

La dimension aquatique du parc national de la Pointe-Taillon est importante et elle l'est d'autant plus depuis l'annexion des îles. En effet, l'archipel est l'endroit tout désigné pour la pratique d'activités nautiques dans une ambiance insulaire, permettant de vivre une autre facette du lac Saint-Jean. Étant donné l'étendue de l'archipel, différents parcours nautiques pourront être proposés, sous forme de courte ou de longue excursion, pouvant également être jumelés avec du camping rustique sur les îles.

Dans l'archipel, cinq îles se démarquent par leur plus grande dimension. Il s'agit de la Grosse île Verte (22 ha), de l'île Beemer (13 ha), de l'île Connelly (8,3 ha), de la Petite île Verte (7,3 ha) et de l'île à Tremblay (4,1 ha). Compte tenu de leurs dimensions, ces îles ont un plus grand potentiel de mise en valeur récréotouristique

que les autres. Afin de minimiser les pressions sur le patrimoine naturel et paysager, le camping rustique et les abris à trois murs seront à privilégier sur ces îles. Ce type de camping n'a que peu d'effet sur le milieu naturel, puisque peu de services, soit uniquement des aires de pique-nique et des toilettes sèches, sont associés à ce genre d'hébergement.

Sur certaines des plus grandes îles, des sentiers pédestres et des aires de pique-nique seront aménagés, offrant ainsi aux visiteurs des points de vue intéressants sur le lac et les îles. La plupart des autres îles sont trop petites pour supporter des aménagements importants. Ces îles pourront toutefois servir de halte intéressante pour pique-niquer, se reposer, se baigner ainsi que pour observer les paysages et la faune.





# 6. ORIENTATIONS

La gestion des parcs nationaux est guidée par les trois orientations découlant de la Politique sur les parcs nationaux du Québec :

- > poursuivre le développement du réseau des parcs nationaux du Québec;
- > assurer la conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager;
- > contribuer à la qualité de la vie des citoyens et des collectivités.

Différents outils d'encadrement permettent de moduler l'approche préconisée en fonction des enjeux propres à chaque territoire. En ce qui concerne les parcs nationaux du Québec méridional, le MFFP et la Sépaq sont les principaux intervenants dans la mise en œuvre d'actions visant l'atteinte des objectifs liés aux orientations de la Politique. Les acteurs locaux ou régionaux, tels que les municipalités, les communautés autochtones, les organismes environnementaux et les citoyens souhaitant s'impliquer à titre individuel, peuvent également participer aux efforts. En ce qui concerne le parc national de la Pointe-Taillon, cela se traduit par les orientations présentées ci-dessous.

## 6.1 AMÉLIORER LA CONFIGURATION DU PARC NATIONAL

Dans les prochaines années, si une occasion d'acquérir des terrains se présentait ou qu'une demande d'intégration d'un terrain était formulée par le milieu régional ou local, une analyse serait effectuée par le Ministère et la Sépaq, et ce, afin d'évaluer la contribution de cet ajout à la mission de conservation et d'accessibilité du parc national.

## 6.2 ADOPTER UNE APPROCHE DE GESTION ADAPTATIVE

Dans la plupart des cas, la gestion du parc national doit se faire de manière à laisser libre cours aux processus naturels influençant les écosystèmes en présence. Toutefois, il arrive parfois que des interventions soient requises dans le but d'assurer le maintien et la protection d'espèces ou d'équipements, de même que pour restaurer des sites dégradés. Cette approche permet de réagir aux changements observés, d'évaluer les actions prises et d'acquérir de nouvelles connaissances dans une optique d'amélioration continue. À cet égard, les travaux de stabilisation des berges réalisés dans le parc national en vue d'assurer la protection de l'intégrité du territoire s'inscrivent dans les pratiques de gestion adaptative.

## 6.3 AMÉNAGER LE PARC NATIONAL SELON LES MEILLEURES PRATIQUES CONNUES

La protection des patrimoines naturel, culturel et paysager demeure au premier plan de la mise en valeur du parc national. Cette prémisse se reflète dans les divers outils de planification guidant les interventions sur le terrain. Ainsi, de la conception à la réalisation des travaux, les différents projets doivent être planifiés adéquatement, et ce, en ayant pour objectif prioritaire de minimiser les répercussions. Dans certains cas, le principe de précaution doit même être envisagé si un trop grand doute persiste.

En tout premier lieu, en amont de tout projet d'aménagement de mise en valeur, la direction du parc national doit s'assurer que celui-ci respecte le zonage établi par le Règlement sur les parcs. Ensuite, les projets doivent être élaborés en cohérence avec les orientations de la Politique, de même que conformément aux différents guides produits et aux lignes directrices élaborées par les ministères et les organismes. Finalement, toute intervention doit respecter le plan de conservation du parc national qui rassemble les aspects liés à la conservation du territoire et des patrimoines naturel, culturel et paysager. La réalisation d'un projet ou de travaux d'aménagement ne doit

donc pas, à court, moyen et long terme, nuire aux actions de protection, de restauration et d'acquisition de connaissances visant à assurer la conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager.

Afin de localiser les sites optimaux d'implantation, de définir les mesures d'atténuation à mettre en œuvre durant les travaux, de statuer sur l'acceptabilité d'un projet et, le cas échéant, de procéder à la réévaluation de certains paramètres, les sites d'implantation doivent être caractérisés afin d'éviter ou d'atténuer les répercussions anticipées par les nouveaux aménagements sur les éléments sensibles en présence (p. ex., milieux humides, espèces en situation précaire, etc.). Si l'on craint de telles répercussions, il est primordial que les meilleures pratiques d'aménagement soient utilisées et que des conditions strictes de réalisation des travaux soient mises en œuvre. Comme mentionné précédemment, un projet ayant de trop grandes répercussions anticipées sur le milieu récepteur pourra être modifié ou déplacé, voire abandonné.

## 6.4 AXER L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES ENJEUX DE CONSERVATION

Les parcs nationaux constituent des lieux de référence offrant des occasions d'acquisition de connaissances et de recherche dans des domaines variés. Cependant, les efforts consacrés à l'acquisition de connaissances doivent être dirigés prioritairement vers des

projets qui auront des retombées directes sur la conservation des territoires et la conciliation des usages. Le plan de conservation du parc national de la Pointe-Taillon est l'outil principal de planification des actions à réaliser en matière de conservation sur un horizon de cinq ans. On y répertorie les principaux enjeux, les vulnérabilités ainsi que les besoins en acquisition de connaissances, en suivis environnementaux et en restauration d'habitats.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan de conservation 2017-2022, l'équipe du parc national de la Pointe-Taillon a déterminé certains enjeux, dont trois ont été jugés prioritaires. Il s'agit de l'érosion des berges, du suivi des colonies de castors et de l'acquisition de connaissances en vue d'orienter la planification du développement des nouveaux secteurs du parc national.

### 6.4.1 Érosion des berges

L'érosion des berges est sans contredit l'enjeu prioritaire du parc national de la Pointe-Taillon, car ce phénomène provoque progressivement la diminution de la superficie de la pointe Taillon et de l'île Bouliane qui sont particulièrement vulnérables étant donné que leurs rives sont principalement composées de sable.

Le problème d'érosion touche l'ensemble des rives du lac Saint-Jean. En effet, la mise en service du barrage de l'Isle-Maligne en 1926 a considérablement modifié la dynamique d'érosion des berges de l'ensemble du lac

et, par le fait même, de la pointe Taillon. La régularisation des niveaux du lac a eu pour conséquence d'accroître l'exposition des berges aux énergies érosives générées par les vagues. Les périodes de forts vents couplées à un haut niveau du lac favorisent l'action érosive des vagues sur les matériaux non consolidés des berges.

Le phénomène d'érosion des berges a déjà altéré certains milieux humides du parc national et, par le fait même, d'habitats favorables à la faune. L'érosion perturbe également certaines colonies de plantes relictées situées sur les berges sud de la pointe Taillon. À certains endroits, les décrochages du talus des berges ont considérablement transformé le paysage riverain de la péninsule et de l'île Bouliane.

Par ailleurs, le patrimoine archéologique est également menacé par l'érosion des berges. En effet, des vestiges historiques de la colonisation de la pointe Taillon ont déjà été emportés par l'érosion. Pour preuve, de l'outillage, des pièces de bois et des fragments de vaisselle ont été aperçus sur le fond du lac Saint-Jean lorsque le niveau des eaux était bas.

En 2002, un réseau de 115 bornes ont été installées tout le long de la rive de la pointe Taillon et de l'île Bouliane, et ce, afin d'assurer un suivi de l'érosion des berges du parc national et de dresser un profil de la situation. Les données recueillies de 2002 à 2019 indiquent que le recul moyen des berges de la pointe dans son ensemble se maintient à 0,28 m/a. Si l'on

considère distinctement les littoraux nord et sud, nous obtenons un recul du talus de berge de 0,09 m/a pour la rive nord, y compris les rives est et nord de l'île Bouliane, alors que, pour la rive sud de la pointe Taillon et de l'île Bouliane, l'érosion moyenne est de 0,33 m/a.

Rappelons qu'en 1922 le gouvernement du Québec signait une convention avec la compagnie Quebec Development Company Limited, dont les droits ont été cédés à Rio Tinto, qui stipulait que le gouvernement québécois renonçait globalement à toute réclamation pour dommages causés à tout terrain du domaine public par l'exhaussement du niveau des eaux du lac Saint-Jean. Cette clause est toujours en vigueur aujourd'hui et c'est pourquoi le territoire du parc national de la Pointe-Taillon ne fait pas partie du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean réalisé par Rio Tinto, qui fixe notamment les travaux de stabilisation des berges qui pourront être réalisés autour du lac en fonction des besoins établis. Par ailleurs, lorsque la compagnie Alcan a cédé le territoire de la pointe Taillon au gouvernement du Québec en 1977, la cession comportait une servitude perpétuelle de baignage du territoire excluant la tenue de travaux de protection des berges. Toutefois, la compagnie a néanmoins collaboré au suivi et à la protection d'habitats fauniques menacés par l'érosion.

Dans le contexte du mode de gestion des niveaux du lac Saint-Jean et du déficit sédimentaire, l'érosion des berges à la pointe

Taillon et à l'île Bouliane est un processus lent et continu qui nécessite à l'occasion de poser des actions directement sur le terrain. En 1991, les premiers travaux de stabilisation des berges ont été effectués dans le parc national de la Pointe-Taillon par la compagnie Alcan. Depuis, plusieurs interventions (perrés, brise-lames, végétalisation) ont été réalisées à divers endroits, en collaboration avec Rio Tinto et le gouvernement du Québec, afin de protéger des habitats fauniques ainsi que des aménagements du parc national menacés par l'érosion.

Le parc national continuera à documenter le phénomène d'érosion des berges et son évolution à l'aide de son suivi annuel. L'érosion menace notamment des habitats fauniques et des cordons sablonneux derrière lesquels se situent des secteurs sensibles (tourbière, marécage, étang). Il est possible que d'autres travaux de stabilisation des berges doivent de nouveau être réalisés dans le parc national. Enfin, notons que, à l'exception du secteur Les Amicaux, les nouveaux territoires intégrés au parc national ne sont pas sujets à l'érosion compte tenu de leur assise rocheuse.

#### **6.4.2 Suivi des colonies de castors**

Le parc national abrite de nombreuses colonies de castors. Le relief plat, le drainage lent, de nombreux milieux humides et l'absence de prédateurs favorisent leur présence. D'ailleurs, ceux-ci modifient graduellement les paysages de la pointe Taillon en créant une variété

d'étangs et de schémas de végétation qui changent dans le temps.

L'aménagement d'une piste cyclable autour de la pointe Taillon a rendu nécessaire la gestion des barrages de castors, et ce, afin d'assurer son maintien. Son aménagement a nécessité le drainage de milieux humides. Ces derniers se reconstituent lentement en fonction des nouveaux paramètres du milieu, mais également sous l'influence de l'activité des castors. En effet, au cours des dernières années, ces derniers ont contribué à la formation de plusieurs étangs le long de la piste cyclable.

Bien que le déplacement et le piégeage soient souvent utilisés pour régler un problème de déprédation par le castor, des méthodes préventives sont de plus en plus utilisées, et ce, avantageusement. À cet effet, les gardes-parcs ont développé au fil du temps une expertise dans l'installation de structures et la réalisation d'aménagements aptes à satisfaire les besoins des colonies de castors, tout en gardant la piste cyclable au sec. Malgré cela, l'évolution des populations de castors et la variabilité des conditions météorologiques modifient constamment la donne.

Ainsi, l'équipe du parc national doit continuellement s'adapter à la situation afin de cohabiter harmonieusement avec les castors dans un contexte de conservation et de mise en valeur d'un territoire protégé. Il est donc important d'assurer un suivi des colonies de castors dans le parc national dans le but

de suivre l'évolution de la population et de guider les décisions de gestion au regard des aménagements qu'on y trouve. D'ailleurs, l'équipe du parc national de la Pointe-Taillon a rédigé un guide mettant en lumière les différentes méthodes mises en place pour cohabiter avec le castor.

### 6.4.3 Acquisition de connaissances

Avec l'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon, des activités et des services seront offerts dans les nouveaux secteurs. La mise en valeur de ces territoires sera favorisée par la pratique de diverses activités de récréation et de découverte, tout en s'assurant de protéger les patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels, rares ou d'intérêt qui s'y trouvent. Or, pour bien assurer la protection de ces composantes, il est nécessaire de bien connaître le territoire. Bien que certains travaux d'inventaires aient été réalisés à divers endroits sur les nouveaux territoires du parc national, il reste encore beaucoup à apprendre sur ceux-ci, notamment en ce qui concerne le patrimoine culturel, les habitats et les milieux sensibles. Comme mentionné à la section 6.3, les travaux d'inventaire et de caractérisation revêtent une grande importance sur les sites potentiels d'implantation de nouvelles infrastructures, et ce, afin qu'ils s'insèrent harmonieusement dans le paysage et de manière à minimiser leurs répercussions sur le milieu naturel. En ce sens, l'équipe du parc national devra être particulièrement vigilante au moment de

planifier la mise en valeur des îles. Celles-ci ont une faible capacité de support étant donné leur exigüité et elles représentent un patrimoine naturel et paysager exceptionnel, notamment en raison des espèces floristiques d'intérêt (plantes relictées) et des milieux fragiles (étangs insulaires et marais aquatique) qu'elles abritent.

## 6.5 ASSURER LE SUIVI DE L'ÉTAT DU PARC NATIONAL

Le suivi de l'état du patrimoine naturel du parc national est primordial afin d'en assurer la préservation pour les générations actuelles et futures. Il permet de mesurer l'évolution de l'état de santé du parc et de détecter l'apparition de changements afin d'adapter les mesures de gestion en conséquence.

Dans le but de suivre les changements de l'état de santé des parcs nationaux dont elle a la responsabilité, la Sépaq a, depuis 2002, mis en œuvre un programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Les résultats des suivis physiques et biologiques effectués dans le cadre de ce programme permettent de poser un diagnostic général concernant les changements observés sur le territoire d'un parc national. Lorsque le suivi de l'un de ces indicateurs révèle un problème pour lequel il est possible d'agir, une mesure correctrice est adoptée et mise en œuvre. De plus, les résultats et les tendances révélés par le PSIE servent à orienter les actions et les interventions à mettre en œuvre par l'équipe du parc national. Un bilan annuel collige l'ensemble des changements et

des tendances constatés, les mesures correctives à apporter et l'évaluation de celles-ci. Un bilan quinquennal présente également une analyse plus poussée des résultats et permet d'établir un diagnostic sur l'état de santé de chacun des parcs du réseau.

Le plus récent bilan montre que l'état de santé global du parc national de la Pointe-Taillon serait bon. De 2013 à 2017, la majorité des indicateurs seraient effectivement demeurés bons, stables ou en voie d'amélioration, suggérant ainsi que les écosystèmes du parc national ne se seraient pas détériorés durant cette période. Malgré cela, l'équipe du parc national doit poursuivre ses actions afin de maintenir et d'améliorer la qualité des milieux naturels sous leur responsabilité. Comme mentionné à la section 6.4, l'enjeu prioritaire de conservation du parc national est incontestablement l'érosion des berges. Des efforts constants sont déployés par l'équipe du parc national afin d'assurer le meilleur suivi possible des phénomènes d'érosion et d'améliorer l'ensemble des indicateurs qui y sont associés.

Ce type de programme de suivi devra être maintenu et évoluer avec le temps, notamment en adaptant, si requis, la liste des indicateurs environnementaux suivis et les protocoles de prise de données.

## 6.6 FAIRE CONNAÎTRE LES BÉNÉFICES DU PARC NATIONAL ET SES RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE CONSERVATION

Les connaissances acquises sur les différents enjeux de conservation et leur diffusion par l'entremise des programmes éducatifs offerts doivent permettre aux visiteurs d'enrichir leur expérience de découverte, tout en stimulant leur intérêt pour la protection du patrimoine. Dans certains cas, il sera même pertinent de diffuser l'information dans le cadre de la parution de rapports annuels, de la diffusion de communiqués, de la publication de bulletins et de billets et d'avoir recours aux médias sociaux afin d'informer les citoyens. De plus, certains outils et guides pourraient être rendus publics. Cela permettra à la population de reconnaître les efforts consentis, de saisir le travail qu'il reste à accomplir et d'apprécier les bénéfices que le parc national de la Pointe-Taillon procure aux collectivités.

## 6.7 S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'utilisation du territoire situé en périphérie d'un parc national peut exercer une influence importante sur les écosystèmes le composant, sur la conservation de la biodiversité et sur l'expérience de découverte. Depuis 2014, la Sépaq a amorcé une démarche visant à mobiliser les acteurs et les décideurs de la périphérie des parcs nationaux, et ce, afin que ces aires protégées soient davantage prises en compte dans l'aménagement du territoire et dans la prise de décision. Cette démarche concertée est essentielle au soutien de la viabilité des écosystèmes à l'échelle régionale, car elle permet notamment la caractérisation des zones périphériques grâce aux données disponibles au sein des organisations concernées, la mobilisation des acteurs locaux détenant l'autorité sur le territoire et la mise en œuvre d'actions concrètes par ceux-ci, de même que par les organismes environnementaux actifs à la périphérie. Ce type de démarche, où la Sépaq peut agir à titre de porteur de dossier ou d'accompagnateur, devra se poursuivre et être adaptée en fonction des besoins.

L'étude de la périphérie du parc national de la Pointe-Taillon a permis de révéler que certaines activités pratiquées autour du parc national ont une incidence sur l'intégrité du milieu naturel de celui-ci. La gestion du niveau du lac Saint-Jean en tant que réservoir hydroélectrique est celle

qui a le plus de conséquences sur le territoire. Les activités engendrant le rejet de substances polluantes contenant du phosphore et de l'azote dans la rivière Taillon, dont l'embouchure est adjacente à la plage principale du parc national, sont également une source de préoccupation, car cet apport excessif de nutriments a une influence importante sur la qualité de l'eau et la prolifération de cyanobactéries. C'est dans ce contexte que, chapeauté par le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean, la direction du parc national collabore avec plusieurs intervenants et participe au programme de surveillance volontaire des lacs du MELCC, qui vise à mettre en place des stations de suivi de la qualité de l'eau.

La fréquentation et les usages aux abords du parc national peuvent également engendrer des pressions sur son milieu naturel. Par exemple, la circulation d'embarcations motorisées près des berges et dans les herbiers aquatiques du parc national, qui est susceptible d'exacerber les phénomènes d'érosion, d'endommager la flore et de déranger la faune qui y trouve refuge. Finalement, afin d'assurer la pérennité du parc national de la Pointe-Taillon et des éléments qui le composent, il est primordial d'établir des mécanismes d'échanges avec les citoyens et les intervenants établis en périphérie.

## 6.8 FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AU PARC NATIONAL

La possibilité d'explorer la nature et de développer son appréciation des milieux naturels, de la culture et des paysages, et ce, peu importe son âge ou ses origines, doit être à la portée de tous et cela doit se refléter dans l'offre d'activités du parc national. Ainsi, selon le contexte, l'équipe du parc national se doit de maintenir ou de développer une offre d'activités variées afin que chacun puisse y trouver son compte, par exemple en offrant des activités de plein air présentant divers niveaux de difficulté à la disposition du visiteur. Il en est de même pour les activités de découverte qui doivent être accessibles au néophyte tout en offrant aux initiés la possibilité d'approfondir leurs connaissances.

## 6.9 FAIRE CONNAÎTRE LE PARC NATIONAL COMME UN LIEU D'ÉDUCATION, DE RAPPROCHEMENT AVEC LA NATURE ET DE PROMOTION D'UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

La mission de conservation et d'accessibilité du parc national de la Pointe-Taillon, de même que les activités de découverte et de plein air qui y sont offertes, fait de ce territoire un lieu incontournable d'éducation, de rapprochement avec la nature et de promotion d'un mode de vie physiquement actif. L'équipe du parc national doit ainsi s'assurer de mettre en œuvre les actions lui permettant de profiter des différents programmes développés à l'échelle du réseau par la Sépaq ainsi que par les ministères et

les organismes concernés du gouvernement du Québec. De plus, comme chaque parc national évolue dans un contexte régional qui lui est propre, des initiatives particulières doivent également être développées en collaboration avec les différents intervenants locaux.

En amont de cela, l'équipe du parc national doit s'assurer que les infrastructures, les équipements et l'offre d'activités de découverte mis à la disposition du visiteur sont de qualité et adaptés aux particularités du territoire. De plus, l'accent devra être mis sur les spécificités propres au parc national et être modulé en fonction des nouvelles connaissances dans le domaine.



Photo : Alain Thibault

## 6.10 ACCROÎTRE LES RETOMBÉES DANS LES COLLECTIVITÉS

La culture du partenariat est déjà bien intégrée dans le réseau des parcs nationaux. Tout en offrant une complémentarité de produits et de services, elle a permis de créer des occasions d'affaires à l'échelle régionale.

Afin d'accroître les retombées dans les collectivités environnantes, les partenariats mettant en valeur les personnes, les produits régionaux, les innovations et la culture devront se poursuivre ou être mis en place. Il en est de même pour l'acquisition de produits et de services requis pour les besoins associés à l'exploitation du parc national. Cet arrimage des forces et des attraits régionaux constitue l'une des clés pour renforcer le sentiment d'appartenance au parc national.

## 6.11 RENFORCER LES LIENS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

Depuis quelques décennies, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, faisant partie de la nation innue, est engagée dans un processus de négociation territoriale globale visant à régler la question de leurs droits ancestraux et de leur titre aborigène, sur un territoire désigné « Nitassinan » dans l'Entente de principe d'ordre général (EPOG), signée notamment par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec en mars 2004. L'EPOG est une étape importante de ce processus qui sert de base

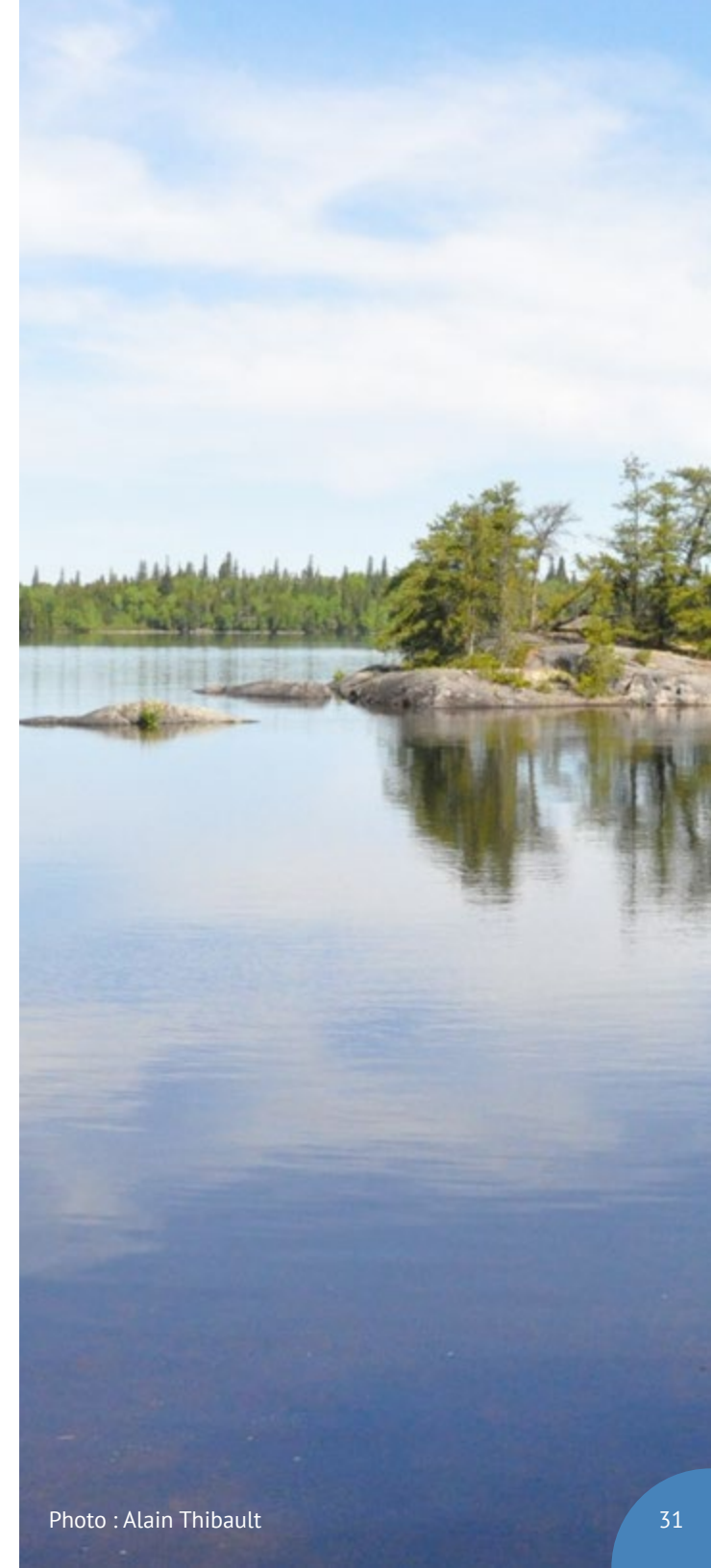
dans le cadre de la négociation en cours en vue de la conclusion d'un traité.

La majorité des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sont établis dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Celle-ci comprend 8 373 membres, dont 2 126 résidents dans la communauté de Mashteuiatsh, située sur la rive ouest du lac Saint-Jean, à 6 km de Roberval (Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, lettre, 24 janvier 2022).

C'est sur le Nitassinan que s'exerce Innu Aitun, les activités traditionnelles des Innus, dont la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette. L'EPOG vise notamment à reconnaître, à favoriser et à mettre en valeur la pratique d'Innu Aitun à des fins alimentaires, rituelles, sociales, que ce soit à titre individuel ou à des fins communautaires, et à en favoriser la continuité.

Le Nitassinan comprend le territoire du parc national de la Pointe-Taillon. D'ailleurs, une section de l'EPOG concerne spécialement le parc national. Elle vise notamment à assurer une relation privilégiée et distincte avec la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh concernant sa participation à la gestion du parc national.

Dans l'attente de la signature d'un traité, des mécanismes d'échange peuvent être définis entre le MFFP, la Sépaq et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, et ce, afin de favoriser la participation de cette dernière à la gestion du parc national de la Pointe-Taillon.





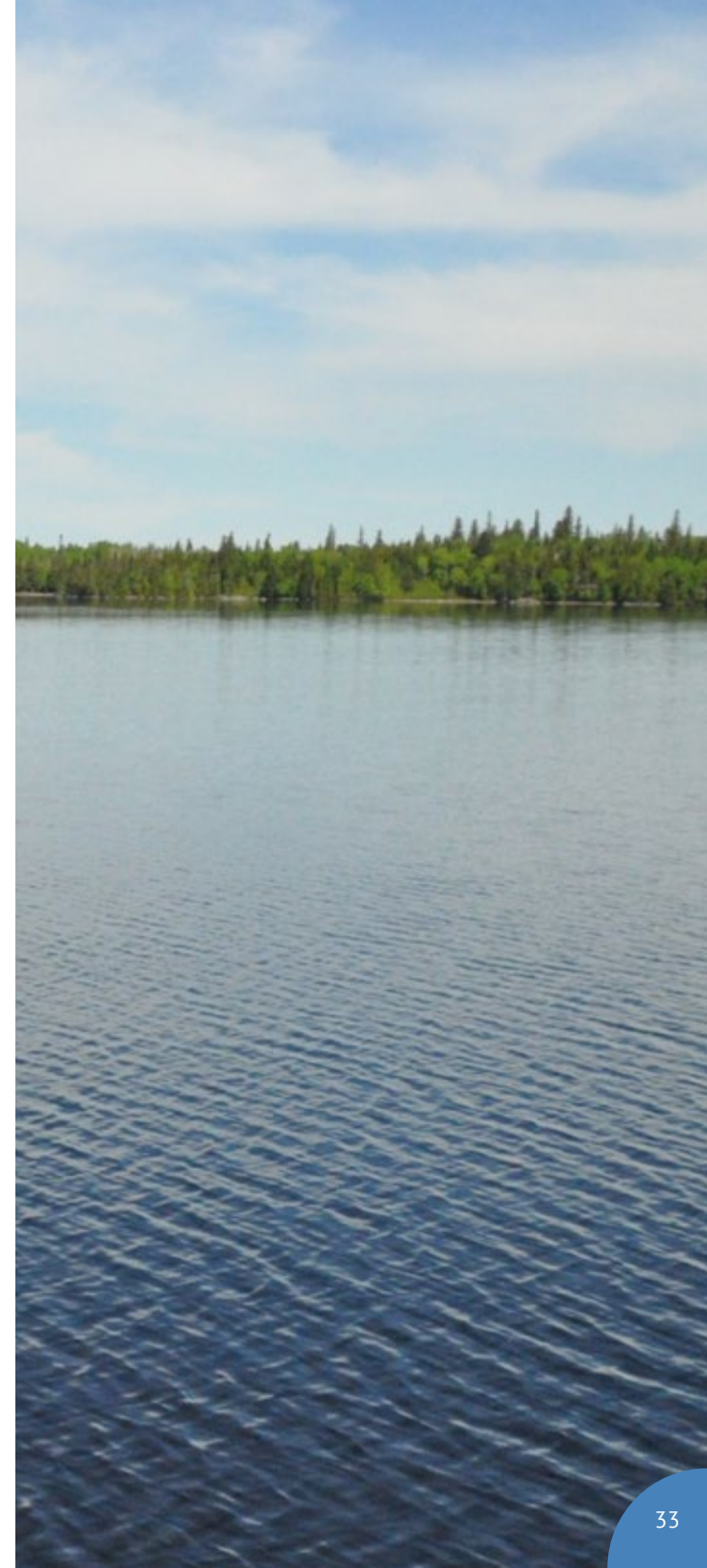
# 7. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN DIRECTEUR

Le plan directeur vise à orienter la gestion du parc national de la Pointe-Taillon pour les 10 années suivant sa publication. Ces orientations seront actualisées à l'occasion du prochain exercice de révision du plan directeur. Au cours des prochaines années, le MFFP et la

Sépaq mettront en œuvre les actions étant sous leur responsabilité, et ce, afin de maintenir les meilleurs modes de gestion du territoire. Le tableau suivant présente la synthèse des actions à réaliser, de même que l'entité responsable de sa mise en œuvre.

**Tableau 2 - Synthèse des actions à réaliser**

| Responsabilités                                                                                     | MFFP | Sépaq |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|
| <b>Amélioration de la configuration du parc national</b>                                            |      |       |
| Analyse de pertinence de modification des limites et du zonage                                      | ✓    | ✓     |
| Gestion des activités immobilières (acquisition, cession, etc.)                                     | ✓    |       |
| <b>Encadrement de l'exploitation</b>                                                                |      |       |
| Respect des orientations et du zonage du parc national                                              | ✓    | ✓     |
| <b>Conservation du territoire</b>                                                                   |      |       |
| Autorisation des travaux et des activités requérant l'approbation du ministre                       | ✓    |       |
| Suivi et mise en œuvre des travaux visant à la restauration des milieux naturels                    | ✓    | ✓     |
| Mise en valeur et aménagement durable du parc national                                              |      | ✓     |
| Gestion adaptative des écosystèmes                                                                  |      | ✓     |
| Coordination de l'acquisition de connaissances et autorisation de projets de recherche scientifique |      | ✓     |
| Suivi des indicateurs environnementaux                                                              |      | ✓     |
| <b>Gestion et développement de l'offre</b>                                                          |      |       |
| Gestion de la clientèle et développement de l'expérience de visite                                  |      | ✓     |
| Gestion de l'offre d'activités éducatives et de plein air                                           |      | ✓     |
| Gestion des droits d'accès et de la tarification des activités et des services                      |      | ✓     |



| Responsabilités                                                               | MFFP | Sépaq |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|-------|
| <b>Maintien des actifs</b>                                                    |      |       |
| Entretien et protection des bâtiments, des sites et des paysages patrimoniaux |      | √     |
| Gestion des infrastructures et des actifs                                     |      | √     |
| <b>Surveillance et protection</b>                                             |      |       |
| Maintien de l'intégrité de la limite territoriale                             | √    |       |
| Surveillance du territoire par les agents de la faune et les gardes-parcs     | √    | √     |
| Conformité réglementaire                                                      | √    |       |
| Établissement des mesures de sécurité                                         |      | √     |
| <b>Communication et relations externes</b>                                    |      |       |
| Collaboration avec la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh                   | √    | √     |
| Diffusion publique des réalisations en matière de conservation                | √    | √     |
| Ancrage dans le milieu régional (p. ex., table d'harmonisation)               |      | √     |
| Entente de partenariat                                                        |      | √     |
| Diffusion de l'état de santé du parc national                                 |      | √     |

# BIBLIOGRAPHIE

ALCAN et A. MARSAN & Associés (1982). *Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean – Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social*, 3 tomes et 18 annexes.

CANARDS ILLIMITÉS CANADA et MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2019). *Cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la plaine du Lac-Saint-Jean – Rapport technique*, 54 p. [[http://maps.ducks.ca/cwi/com/duc/assets/reports/Rapport\\_carto\\_MH\\_PLSJ\\_V\\_F.pdf](http://maps.ducks.ca/cwi/com/duc/assets/reports/Rapport_carto_MH_PLSJ_V_F.pdf)].

CRÉPIN, D. (2013). *Érosion des berges du parc national de la Pointe-Taillon, État de situation, rappels historiques et suivi des berges de 2002 à 2013*, Société des établissements de plein air du Québec, Service de la conservation et de l'éducation du parc national de la Pointe-Taillon, 72 p.

DESHAIES, M.-È. et R. CHAREST (2018). « La conservation des parcs nationaux au-delà de leurs frontières », *Le Naturaliste canadien*, 142 (1), 50-63 [<https://doi.org/10.7202/1042013ar>].

DIGNARD, N. (1990). *Inventaire des colonies d'espèces végétales reliques du parc de la Pointe-Taillon, Lac-Saint-Jean, Québec*, Herbar du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 22 p.

DIGNARD, N. (2013). *Projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon – Inventaire floristique des nouveaux territoires*, ministère des Ressources naturelles, Direction de la recherche forestière, 29 p.

GIRARD, C. et N. PERRON (1989). *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Institut québécois de recherche sur la culture, 672 p.

LASALLE, P. (1972). *Une étude de reconnaissance des minéraux lourds de la Basse-Péribonka, Lac-Saint-Jean, comtés de Lac Saint-Jean, Dubuc et Roberval*, ministère des Richesses naturelles, Direction générale des Mines, Québec, 122 p.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2018). *La Politique sur les parcs nationaux du Québec*, 40 p.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2018). *Cadre de référence sur le zonage dans les parcs nationaux du Québec*, Direction des parcs nationaux, 14 p. (en révision).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2009). *Rapport d'audience publique sur le projet d'agrandissement – Parc national de la Pointe-Taillon* [En ligne] [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA\\_audience\\_publique\\_Pointe-Taillon.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA_audience_publique_Pointe-Taillon.pdf)].

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1989). *Parc de la Pointe-Taillon, Le plan directeur*, Direction du plein air et des parcs, Service des études et des politiques, Québec, 239 p.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1986). *Les parcs québécois – Les régions naturelles*, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 257 p.

QUÉBEC (2013). *Loi sur les parcs*, RLRO, chapitre P-9, à jour au 1<sup>er</sup> avril 2021, Québec, Éditeur officiel du Québec, pagination multiple.

QUÉBEC (2016). *Règlement sur les parcs*, chapitre P-9, r. 25, à jour au 31 décembre 2020, Québec, Éditeur officiel du Québec, pagination multiple.

QUÉBEC (2016). *Règlement sur l'établissement du parc national de la Pointe-Taillon*, chapitre P-9, r. 24, à jour au 31 décembre 2020, Québec, Éditeur officiel du Québec, pagination multiple.

REGISTRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT (2021). *Droits et contraintes*, site archéologique connu [En ligne] [<https://appli.mern.gouv.qc.ca/rde/>].

ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL (2013). *Étude présentant une synthèse des informations existantes sur l'érosion des berges du parc national de la Pointe-Taillon*, rapport présenté à la MRC de Maria-Chapdelaine, 44 p.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (2016). *Bulletin de conservation 2016-2017*, 69 p.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (2019). *Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec – Rapport 2013-2017* [[https://www.sepaq.com/resources/docs/pq/pq\\_cons\\_rapport\\_psie\\_2013-2017.pdf](https://www.sepaq.com/resources/docs/pq/pq_cons_rapport_psie_2013-2017.pdf)].

TREMBLAY, G. (1986). *Description des régions naturelles : Basses-terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean B-19*, Département de géographie, Université Laval, 34 p.



*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 